

L'Aluette

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

BEAUVOIR - SUR - MER

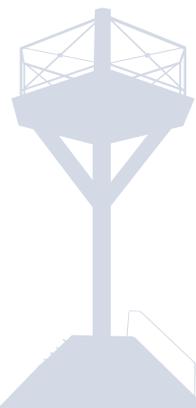
≡ BELLE ANNÉE 2023 ≡



Coucher de soleil sur une saline belvérière



Janvier - Mars 2023 - Numéro 167





Vivre entre Terre et Mer

VIE DU CONSEIL
P. 4

VIE MUNICIPALE
P. 10

VIE EN
DÉVELOPPEMENT
P. 29

VIE ASSOCIATIVE
P. 33

VIE PRATIQUE
P. 40

AGENDA
P. 43

L'Aluette

Magazine trimestriel - Tirage : 2700

Directeur publication : Jean-Yves BILLON, Maire

Impression : MAS Publicité - Imprimerie du Marais

Photothèque : Services municipaux, ADAUC,

Pawel Czerwinski, Challans Gois Communauté, Ministère des sports, Isabelle Goulet, Département de la Vendée et diverses associations

Mairie de Beauvoir sur Mer :

Place de l'Hôtel de Ville - CS 10046 - 85230 Beauvoir sur Mer

Tél : 02 51 68 70 32 - Fax : 02 51 68 03 56

Site internet : www.mairie-beauvoirsurmer.fr

Le Maire
Jean-Yves BILLON



Chères belvérides, chers belvérids,

L'année 2022 vient de s'achever, elle a permis à chacune et chacun de participer aux différentes animations organisées par les associations belvérids et la Municipalité, sans contraintes sanitaires particulières.

Malheureusement, suite aux événements internationaux et à une conjoncture économique difficile, un surcoût risque d'impacter les investissements et le fonctionnement de notre commune. Le Conseil Municipal devra faire des choix stratégiques dans sa programmation budgétaire en privilégiant le maintien des services à la population. Les travaux en cours seront finalisés et les projets à réaliser en 2023 seront limités.

La 1^{ère} tranche de l'aménagement du Centre-Bourg sera retardée car elle se trouve dans le périmètre archéologique de Beauvoir sur Mer, des fouilles préventives doivent être effectuées avant d'obtenir l'autorisation de réaménagement de la Grand Place.

La 2^{ème} tranche de rénovation de l'Église St Philbert concernant la Chapelle St Goustan et la sacristie est débutée.

Au titre des projets pour 2023, les travaux d'aménagement du futur local destiné à l'association « L'Outil en main » vont être réalisés, la rénovation énergétique du Groupe scolaire du Gois et l'agrandissement du restaurant scolaire seront engagés avec un phasage en fonction de l'utilisation des locaux.

L'étude de faisabilité d'un bâtiment multisports avec panneaux photovoltaïques sera engagée avec les associations concernées (Pétanque belvérids, Archers du Pays du Gois). Bien sûr, toutes les aides financières seront demandées auprès des différents financeurs potentiels (État, région, département, comités sportifs...).

Le permis d'aménager du lotissement communal St Louis a été déposé, les travaux d'aménagement vont débuter pour une commercialisation des lots à l'automne 2023.

La dernière tranche des travaux de la Résidence Billon pour 7 cabinets de consultation supplémentaires et 3 logements se terminera en février 2023. C'est donc dans des locaux refaits à neuf que vont pouvoir retourner les 2 médecins généralistes et infirmières qui s'y trouvaient précédemment. 7 consultants médicaux et para-médicaux vont venir les rejoindre. Il nous restera 2 cabinets de consultation disponibles pour accueillir de nouveaux praticiens en médecine générale.

Je continue à rechercher des remplaçants pour les médecins qui ont souhaité prendre leur retraite. Je reste optimiste car nous avons réussi à trouver une nouvelle chirurgienne-dentiste en 2022, qui est installée dans le cabinet dentaire communal.

Cette année, pour leur 7^{ème} édition, nous organisons de nouveau la Fête du Jeu ainsi que le Bike & Run.

Je vous souhaite, à toutes et tous, une très belle et heureuse année 2023, pleine de réussite dans tous vos projets personnels et professionnels ainsi que de bons moments conviviaux.

VŒUX DU MAIRE 2023



Cérémonie des vœux du Maire

Le 9 janvier 2023 s'est tenue la cérémonie au cours de laquelle Monsieur le Maire Jean-Yves BILLON a présenté ses vœux à la population.

Après la projection d'un film retraçant les actions et temps forts de l'année 2022, Gwénaëlle LEOSTIC, Directrice Générale des Services, les membres du Conseil Municipal des Enfants et Denis TESSON, 1^{er} Adjoint au Maire, ont tour à tour exprimé leurs vœux au Maire, au Conseil Municipal et aux belvérids.

Denis TESSON a annoncé la mise en place prochaine d'un dispositif de transport solidaire « En voiture Simone » avec l'ASSOLI, et a invité toute personne souhaitant participer en tant que conducteur à se faire connaître en mairie.

Bilan de 2022

Lors de son discours, Monsieur le Maire est revenu sur les réalisations 2022, telles que l'ouverture de la nouvelle Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 », la réception de la première tranche des travaux de restauration de l'église portant sur la Chapelle de la Vierge, l'aménagement d'une salle pour la pratique du Tir à l'arc, la création d'un circuit de cyclo-cross au complexe sportif principalement

par 2 bénévoles de l'association du Comité d'Organisation du Vélo Belvérids et par la Municipalité pour les gros travaux, la 2^{ème} et dernière tranche de l'aménagement du chemin des Mûres, la mise aux normes de l'arrêt de car Place St Nicolas qui dessert désormais les lignes régulières régionales et départementales, la création d'un parking Grand Rue devant l'école de musique, la création de cabinets de consultations à l'étage de la Résidence Billon, l'installation de sanitaires au Parc du Cornoir. Ces investissements ont été réalisés avec un emprunt de 500 000 €.

Les projets à venir

Pour 2023, selon les budgets qu'il sera possible d'allouer au regard des impacts de la crise énergétique actuelle, il est prévu de réaliser des travaux d'aménagement dans un bâtiment destiné à l'Outil en main, la 2^{ème} tranche des travaux de rénovation de l'église portant sur la Chapelle St Goustan, la finalisation de l'étude sur la rénovation du groupe scolaire le Gois, l'étude pour la réalisation d'un bâtiment multisports au complexe sportif, et le lancement espéré à l'automne de la première tranche des travaux d'aménagement du centre-bourg.

En tant que Président du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, Monsieur le Maire a présenté cette structure et ses missions, primordiales pour le maintien de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant de la baie de Bourgneuf et la protection de la biodiversité.

Monsieur le Maire a poursuivi avec un appel à l'installation de soignants sur la commune. Car même si une nouvelle chirurgien dentiste s'est installée en 2022 dans le cabinet de la rue

du 8 Mai, la commune manque encore cruellement de médecins généralistes.

Monsieur le Maire a conclu son allocution par quelques chiffres : 25 naissances en 2022, contre 20 en 2021. 73 permis de construire en 2022, contre 59 en 2021. La population au 1^{er} janvier 2023 est de 3950 habitants.

La cérémonie s'est poursuivie par la mise à l'honneur par Sophie BRIÉE, Adjointe à la vie associative, de 7 membres du secours catholique pour leurs nombreuses années d'engagement, et de Romain GABORIT, de l'Océane Twirling en récompense de son titre de vice-champion d'Europe.



3 élus décorés

La cérémonie s'est clôturée par des décorations :

Peter ANDRÉ (Adjoint à la voirie) et de Denis TESSON (1^{er} Adjoint) se sont vus attribuer la médaille d'honneur échelon Argent pour leurs 20 ans en tant qu'élus municipaux.

Le Maire, Jean-Yves BILLON, a reçu des mains de Bertrand GRONDIN, Adjoint au Maire, la médaille d'honneur échelon Or pour ses 30 ans d'engagement en tant qu' élu au service des belvérids.

Conseils Municipaux

Extraits de la séance du 5 septembre 2022

Absents ayant donné pouvoir : Mme ROUSSEAU Danièle à M. TESSON Denis, M. BOURDIN Pascal à Mme BODIN Françoise, Mme PINEAU Pauline à M. BILLON Jean-Yves

Absente excusée : Mme FRADET Annabelle

Absents : M. PILLET Jean-François M. DELAPRÉ Stéphane, Mme BILLET Anne

Conciliateurs de Justice bénévoles en Vendée – Subvention

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un conciliateur de justice intervient sur la commune de Beauvoir sur Mer afin d'apaiser les problèmes de voisinage, les différends entre propriétaires et locataires ou encore les litiges sur les baux ruraux.

Les Conciliateurs de Justice bénévoles en Vendée sollicitent la commune pour l'attribution d'une subvention leur permettant d'améliorer leurs outils de travail et de régler leurs primes d'assurances « responsabilité professionnelle ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- décide à l'unanimité d'attribuer aux Conciliateurs de Justice bénévoles en Vendée une subvention d'un montant de 100,00 €.

UNC / AFN - Subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention déposée par l'association des anciens combattants pour l'acquisition et la pose d'un monument en mémoire des anciens combattants AFN – Algérie, Maroc et Tunisie de Beauvoir sur Mer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- décide à l'unanimité d'attribuer à l'association UNC-AFN de Beauvoir sur Mer une subvention exceptionnelle de 2.500,00 € pour l'acquisition et la pose d'un monument aux morts en mémoire des anciens combattants AFN des guerres d'Algérie, de Maroc et de Tunisie.

Acquisition parcelle F n°512

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition faite à la commune de Beauvoir sur Mer par la propriétaire de la parcelle cadastrée section F n°512 située Le Chat Botté, d'une superficie de 465 m², de céder ladite parcelle à la commune à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire précise que cette parcelle est située en bordure de voie, et pourrait être utile à l'avenir à la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- décide à l'unanimité d'acquiescer la parcelle cadastrée section F n°512 située Le Chat Botté, d'une superficie de 465 m², à l'euro symbolique, et précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Convention de partenariat pour la mise à disposition de locaux et le fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Saint Hilaire de Riez – Approbation

Les Centres Médico Scolaires (CMS) ont pour vocation d'organiser les visites médicales des élèves d'une zone géographique (bassin d'éducation) regroupant plusieurs établissements du premier et second degré publics.

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Vendée (DSDEN de la Vendée) a pour mission d'en assurer le fonctionnement grâce au personnel qualifié qu'elle recrute.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est compétente pour assurer l'organisation du Centre Médico-Scolaire de Saint Hilaire de Riez.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie met à disposition de la DSDEN de la Vendée un modulaire équipé de mobiliers, et propose d'établir une clé de répartition entre les différentes collectivités bénéficiant des services du CMS afin que chacune supporte les frais au prorata du nombre d'élèves.

Monsieur le Maire précise que pour l'année scolaire 2021/2022, la participation de la commune de Beauvoir sur Mer est à hauteur de 3% d'une dépense de fonctionnement de 4.979,11 €, soit 149,37 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- décide à l'unanimité d'approuver la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, la Communauté de Communes Océan Marais de Monts, les communes de Saint Gervais, Saint Urbain, Sallertaine, l'Île d'Yeu et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Vendée pour une durée de deux ans, soit pour les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023, en vue de la répartition des frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Saint Hilaire de Riez.

Lotissement communal Chemin de St Louis – Approbation du projet

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'un lotissement communal situé Chemin de St Louis. Le lotissement comprendra 14 lots individuels et 6 logements sociaux sur un périmètre de 8824 m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- décide à l'unanimité d'approuver le projet de création d'un lotissement communal situé Chemin de St Louis comprenant 14 lots individuels et 6 logements sociaux tel que présenté et autorise Monsieur le Maire à déposer le permis d'aménager correspondant.

Tableau des effectifs – Modification

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour faire suite au départ d'un agent au service du restaurant scolaire, il convient de créer un emploi d'adjoint technique à 12/35^{ème} en contrat à durée déterminée pour une durée de 10 mois du 7 septembre 2022 au 7 juillet 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- décide à l'unanimité de créer un emploi d'adjoint technique à 12/35^{ème} en contrat à durée déterminée pour une durée de 10 mois du 7 septembre 2022 au 7 juillet 2023

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lecture des remerciements :

- de la part de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire
- de la part de l'école de musique
- de la part de l'Orchestre d'Harmonie de Beauvoir sur Mer
- de la part de Solidarité Paysans 85
- de la part de BTP CFA Vendée
- de la part du Vélo Belvéryn
- de la part de la MFR de Challans

Natura 2000

M. le Maire informe que la commune va toucher une dotation de biodiversité de 40 227€ pour 2022 pour les zones de la commune classées en Natura 2000.
M. le Maire précise que cette dotation peut aussi être versée aux communes qui ont des parcs marins ou des Réserves Naturelles Régionales.
Cette aide vient de l'État pour compenser les contraintes liées à Natura 2000.

Grippe aviaire

M. le Maire informe que le Préfet de Vendée a envoyé une note le 02/09/2022 demandant la déclaration obligatoire en mairie de tous les détenteurs privés de volailles en extérieur.
Tous les oiseaux doivent être mis à l'abri sous filet ou en bâtiment.

Bilan des concerts de l'été

M. le Maire informe que 619 spectateurs sont venus aux 4 concerts de l'été :
- 31% de plus qu'en 2021
- 2 295€ de dons pour l'église suite aux recettes : 13% de plus qu'en 2021.

Redevance incitative

M. le Maire informe qu'une réunion publique sur la redevance incitative aura lieu le 19 octobre 2022 à 19h à la Salle polyvalente.

Don des Amis de l'Isle de la Crosnière, de la Noure, du Gois et de ses abords

M. le Maire informe que l'association a remis un chèque de 1000€ pour les travaux de l'église.
M. le Maire précise que les travaux de la Chapelle de la Vierge ont coûté environ 860 000€ HT.

Fête des Halles

Michel SANCHEZ rappelle l'exposition du 6 au 17 septembre 2022 à l'Ardoise Verte et demande la disponibilité des élus pour tenir les permanences. L'essayage des costumes se fera le 13/09/2022 au centre Charles Bossis à partir de 14h. Sophie BRIÉE présente le programme des animations des 15 jours.

Fourniture scolaire des élèves de 6^{ème}

Sandrine POUTHE fait remonter que la Communauté de communes Océan Marais de Monts donne une subvention pour les fournitures scolaires des enfants rentrant en 6^{ème}.

Il n'y a pas de subvention pour les habitants hors communauté de communes Océan Marais de Monts.
Est-ce que Challans Gois prévoit d'y participer aussi ?
M. le Maire répond qu'il va faire une demande à Challans Gois.

Puits de Riez

Laurent DENIS demande ou en est le niveau du Puits de Riez suite à la sécheresse. Le niveau d'eau sera contrôlé mais le puits est encore en eau.

Économie d'énergie

Nicolas BEHAR demande si la commune a une idée du coût de l'augmentation de l'énergie pour la collectivité. Le Maire annonce que la réflexion est lancée sur la réduction du temps d'éclairage public et la diminution d'un degré de la température des salles.

Fermeture de la piscine

Isabelle BLANCHARD indique que la piscine de Saint Jean de Monts est fermée à cause de l'augmentation du coût de l'énergie. Peut-il en être de même pour celle de Beauvoir sur Mer.
Le Maire répond qu'on ne sait pas ce que va faire le prestataire des piscines de Challans-Gois. Fabienne DOUX annonce les nouveaux horaires d'ouverture de la piscine de Beauvoir sur Mer qui n'est ouverte que le midi au public et fermée le week-end jusqu'à fin octobre.

Conseils Municipaux

Extraits de la séance du 24 octobre 2022

Absents ayant donné pouvoir : M. SANCHEZ Michel à M. TESSON Denis, Mme BODIN Françoise à Mme MICHEL Sophie, M. DENIS Laurent à M. RETUREAU Pascal, Mme POUTHE Sandrine à Mme DOUX Fabienne, Mme ANCELIN Brigitte à M. DELAPRE Stéphane.

Absents : M. BÉHAR Nicolas, M. PILLET Jean-François, Mme BLANCHARD Isabelle.

Budget général – Décision modificative n°2

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'ajuster les prévisions budgétaires 2022.

En dépenses de fonctionnement :

- Au chapitre 011 « Charges à caractère général » : les crédits nécessaires au règlement des factures d'énergie, électricité sont insuffisants. Il convient d'augmenter ces derniers de 52000€.

- Au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » : il est proposé d'augmenter les crédits de 60000€ pour financer la majoration du point d'indice pour toute la fonction publique au 1^{er} juillet 2022.

- Au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : il est proposé d'inscrire 10000€ afin d'équilibrer la présente décision modificative.

En recettes de fonctionnement :

- Au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : il est proposé d'augmenter les crédits de 122000€ afin d'équilibrer la présente décision modificative en section de fonctionnement. Cette augmentation concerne la dotation de solidarité rurale ainsi que le fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement.

En dépenses d'investissement :

- À l'opération 041 « Opérations patrimoniales » : il est proposé d'augmenter les crédits de 10000€ en dépenses et en recettes (opération d'ordre) afin de constater notamment les remboursements d'avances forfaitaires sur les marchés.

- À l'opération 40 « Église » : il est proposé d'augmenter les crédits de 210000€ dans le cadre de la phase 2 des travaux (Chapelle St Goustan).

- À l'opération 42 « Éclairage Public et effacement de réseaux » : les crédits nécessaires à la réalisation des travaux sont insuffisants. Il convient d'augmenter ces derniers de 20000€.

- À l'opération 65 « Réseau Eaux Pluviales » : il est proposé d'augmenter les crédits de 50000€ afin de financer les travaux concernant l'Église et la Mairie.

- À l'opération 66 « Espace Terre Mer » : il est proposé d'augmenter les crédits de 30000€ afin de financer les travaux de clôture ainsi que la mission de maîtrise d'œuvre.

- À l'opération 49 « Parc du Cornoir » : il est proposé de réduire les crédits de cette opération à hauteur de 100000€ afin d'équilibrer la présente décision modificative et considérant la non-réalisation sur cet exercice de l'acquisition du terrain prévue au budget primitif.

- À l'opération 68 « Aménagement du Centre-Bourg » : il est proposé de réduire les crédits de cette opération à hauteur de 200000€ afin d'équilibrer la présente décision modificative et considérant la non-réalisation sur cet exercice des travaux prévus au budget primitif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de modifier le budget général tel qu'exposé.

ASSOLI – Convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par convention conclue pour la période 2019-2022, la commune de Beauvoir sur Mer a confié à l'ASSOLI la mission d'organiser et de réaliser des services dans les domaines des loisirs, de l'animation et de l'information pour les jeunes. Il convient de renouveler cette convention pour la période 2023-2026.

Monsieur le Maire propose de confier à cette association la mission d'organiser et de réaliser des services dans les domaines des loisirs, de l'animation et de l'information pour les jeunes âgés de 2 ans et demi à 18 ans, et, en contrepartie, de mettre à sa disposition des moyens humains, matériels et financiers pour l'aider à mener à bien ces missions.

Un projet de convention visant à formaliser ce partenariat est actuellement à l'étude pour la période 2023-2026. Il prévoit de la part de la commune les engagements financiers suivants :

« La Commune verse à l'association une subvention annuelle au titre de ses activités Centre de loisirs – Jeunesse calculée comme suit, et au prorata du nombre de journées par enfant, pour les éléments en gras :

- 4€ par jour et par enfant de Beauvoir sur Mer
- 6€ par journée de camps et par enfant de Beauvoir sur Mer
- Fouritures non stockables
- Entretien de la structure
- Un poste administratif et un poste de cuisinier

La Commune verse également à l'association une subvention annuelle au titre de ses activités périscolaires calculée comme suit :

- 1€ par heure de périscolaire et par enfant
- Entretien de la structure, dans le cadre du périscolaire uniquement
- Un poste animateur pour une somme fixée à 7550€

Le montant de ces subventions est établi sur la base d'un budget prévisionnel. Une régularisation est effectuée l'année suivante au vu de l'arrêté des comptes (dépenses réalisées et nombre de journées/enfants). La Commune s'engage par ailleurs à subventionner annuellement un programme d'actions établi en commun avec l'ASSOLI.

La subvention communale allouée à cet effet se décompose comme suit :

- Reversement de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes à la Commune à hauteur de 51472 €.

- Versement d'un montant réparti entre les communes de Beauvoir sur Mer, Bouin, Saint-Gervais et Saint-Urbain sur la base du nombre de jour par enfant de l'année N-1 pour compenser la dégressivité du bonus territoire versé par la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, sur l'année 2019 de référence, et en fonction des besoins de l'ASSOLI »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat à passer avec l'association ASSOLI pour la période 2023-2026 tel que sussexposé.

VOTE : OUI : 23 ABSTENTION : 1

Politique enfance et jeunesse – Convention de partenariat entre les communes membres de l'ex-Pays du Gois et l'ASSOLI

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par convention conclue pour la période 2019-2022, les communes de Beauvoir sur Mer, Bouin, St Gervais, St Urbain et l'ASSOLI ont formalisé un partenariat contractuel pour la répartition de la prise en charge de la dégressivité des aides de la CAF liées à l'enfance jeunesse et la répartition des frais du véhicule mis à disposition de l'ASSOLI par la commune de Beauvoir sur Mer.

Il convient de renouveler cette convention pour la période 2023-2026.

Par cette convention, les quatre communes s'engagent à prendre en charge conjointement la diminution du montant de l'aide financière annuelle versée par la CAF, en attribuant une subvention de compensation à l'ASSOLI, étant précisé que la répartition de la prise en charge s'opérera en fonction du taux de fréquentation de l'ASSOLI par les enfants de chaque commune, la fréquentation s'entendant en nombre de journées par enfant.

Par ailleurs, la commune de Beauvoir sur Mer est mandatée par les trois autres communes, lesquelles s'engagent à la rembourser, pour assurer et entretenir le véhicule mis à disposition de l'association.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le projet de convention de partenariat à conclure

avec les communes de Bouin, Saint-Urbain et Saint-Gervais, et l'association ASSOLI pour la période 2023-2026 tel que sussexposé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver le projet de convention de partenariat à conclure avec les communes de Bouin, Saint-Urbain et Saint-Gervais, et l'association ASSOLI pour la période 2023-2026 tel que sussexposé.

VOTE : OUI : 23 ABSTENTION : 1

ASSOLI – Convention de répartition du loyer

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le local de l'OEJ, devenu l'ASSOLI suite à sa fusion avec La Marelle, appartient à la commune, qui en demande un loyer pour son occupation.

Ce loyer était versé par la Communauté de Communes du Pays du Gois jusqu'au 1er janvier 2017, date de rétrocession de la compétence jeunesse aux communes.

Des attributions de compensations ont été définies afin de transférer la charge correspondant à cette compétence aux communes, toutefois, le montant de ces attributions de compensations n'a pas pris en compte le loyer du local de l'ASSOLI.

Il en résulte une perte de loyer pour la commune. Les attributions de compensations ont été revalorisées en 2019 par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) afin, notamment, de tenir compte du montant de ce loyer.

Monsieur le Maire rappelle que les communes de Beauvoir sur Mer, Bouin, St Gervais et St Urbain ont conclu une convention pour la répartition du loyer du local administratif de l'ASSOLI pour la période 2017-2022.

Il convient désormais de conventionner afin de convenir de la répartition du loyer pour les années 2023-2026.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les quatre communes participant au fonctionnement et au financement de l'ASSOLI, à savoir les communes de Beauvoir sur Mer, Bouin, Saint Gervais et Saint Urbain, se sont accordées sur la répartition du loyer du local de l'ASSOLI, selon la fréquentation des enfants de chaque commune de l'année N-1.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver la convention à conclure avec les communes de Bouin, St Gervais et St Urbain pour la répartition du loyer du local administratif occupé par l'ASSOLI pour la période de 2023 à 2026.

VOTE : OUI : 23 ABSTENTION : 1

SyDEV – Convention pour extension du réseau électrique – Lotissement les Petites Ardoises

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SyDEV accepte d'engager et de financer des travaux d'extension du réseau électrique pour la réalisation du lotissement les Petites Ardoises situé rue des Écoles.

Conformément aux règles du syndicat, la commune doit prendre part financièrement à la réalisation de ces travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- Décide à l'unanimité d'approuver la convention n°2022.EXT.0387 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension de réseau électrique pour la réalisation du lotissement les Petites Ardoises situé rue des Ecoles prévoyant une participation communale à hauteur de 7.232,00 € pour un montant total de travaux de 12.053,00 € HT

Lotissement Bel Horizon - Acquisition des espaces communs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°05/2019 du 21 janvier 2019, elle a approuvé la convention de transfert à la commune des espaces communs du lotissement Bel Horizon, sis route de la Roche sur Yon.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les conditions posées dans ladite convention, signée le 23 janvier 2019 avec le lotisseur, la Société NEWLAND, sont aujourd'hui remplies et qu'il convient à présent d'envisager le transfert de ces biens dans le patrimoine communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- Décide d'acquérir les parcelles constitutives des espaces communs du lotissement Bel Horizon situé Route de la Roche sur Yon cadastrées section AT n°243 pour 1.257 m², AT n°244 pour 104 m², AT n°245 pour 40 m², AT n°246 pour 320 m² et AT n°247 pour 135 m²
- Précise que ce transfert s'opère gratuitement.

VOTE : OUI : 23 ABSTENTION : 1

Chemin du Petit Cornoir – Modification de la dénomination

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier la dénomination du Chemin du Petit Cornoir pour la transformer en Rue du Petit Cornoir.

Cette voie est en effet située en zone urbanisée, bâtie de part et d'autre et aménagée de trottoirs.

Ce changement mettra en cohérence la dénomination de la voie avec ses caractéristiques qui relèvent d'une rue et non plus d'un chemin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- Décide à l'unanimité de modifier la dénomination du Chemin du Petit Cornoir comme suit :
- Rue du Petit Cornoir

Vendée Numérique – Convention d'occupation temporaire du domaine privé de la commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- Décide à l'unanimité d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine privé à conclure avec le Groupement d'Intérêt Public Vendée Numérique pour la mise à disposition par la commune d'une emprise foncière de 0,6 m² sur la parcelle cadastrée section AH n°275 située rue St Nicolas dans le cadre du déploiement de la fibre.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lecture des remerciements pour l'attribution d'une subvention :
- de la part d'Atlantic Basket Club Belvénin

Lecture des remerciements :
- de la part de la famille ORSONNEAU suite au décès de Rémi ORSONNEAU
- de la part de la famille BROSSARD suite au décès de Marie-Jo BROSSARD
- de la part de la famille JALABER suite au décès de Paula JALABER

Subvention pour fourniture scolaire
M. le Maire lit le courrier envoyé à Challans Gois Communauté pour la mise en place par Challans Gois Communauté de subvention pour les collégiens du territoire.
M. le Maire lit la réponse de Challans Gois Communauté : l'impact financier sera étudié par Challans Gois, et soulevé en bureau communautaire.

Piscine intercommunale de Beauvoir sur Mer
M. le Maire lit le courrier envoyé à Challans Gois Communauté au sujet des horaires trop restrictifs d'ouverture de la piscine de Beauvoir Sur Mer.
M. le Maire lit ensuite la réponse de Challans Gois Communauté : ce volume horaire est conforme au cahier des charges mais une réflexion sera faite sur la modification des horaires et jours d'ouverture au public pour permettre à un maximum de personnes d'y accéder, notamment en soirée ou le week-end.

Alizée POTIER fait remonter que les écoliers n'ont pas pu aller à la piscine de Beauvoir Sur Mer.
M. le Maire répond que les créneaux non réalisés seront récupérés au printemps 2023.

Économie d'énergie

M. le Maire présente les décisions qui seront mises en œuvre pour la réduction de la consommation d'énergie :
- Éclairage public : réduit de 21h à 6h30
- Éclairage de Noël : réduit au centre-ville et aux 4 ronds-points du 16/12/2022 au 08/01/2023
- Chauffage : baisse de la température dans les salles :
- 1°C à l'école, mairie et ASSOLI
- 2°C dans la salle de danse
- 3°C dans le dojo et la salle de basket, salle de tennis
- 2°C dans la salle polyvalente

Projet de Parc National Naturel en zone humide

M. le Maire lit la lettre de l'Inspection générale de l'Environnement et du Développement Durable envoyée le 4 octobre 2022 au Syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf.

Par cette lettre, l'État indique que 18 sites, dont celui du Marais breton-baie de Bourgneuf, ont été répertoriés pour la valeur de leurs zones humides et propose de rencontrer les acteurs du territoire lors d'une visite d'immersion sur le terrain des inspecteurs, prévue les 17 et 18 octobre 2022.

M. le Maire précise que le projet n'existe pas. Le rapport sera rendu fin d'année 2022 à l'État par les inspecteurs du ministère.

M. le Maire lit ensuite le communiqué de presse du Syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf suite au débordement de la manifestation du 17 octobre 2022. Le communiqué de presse du Syndicat mixte n'a pas encore été publié dans la presse.

M. le Maire regrette que la manifestation du 17 octobre 2022 soit devenue incontrôlable. Il s'est dit beaucoup de choses complètement fausses sur les réseaux sociaux.

Bibliothèque - Ludothèque « le 3 »

Alizée POTIER rappelle que du 6 novembre 2022 au 26 mars 2023, la Bibliothèque - Ludothèque sera ouverte le dimanche matin de 10h à 12h.

Conseil des Sages

Bertrand GRONDIN annonce une réunion soit le 8 soit le 9 novembre.
Une réponse des membres de la commission est attendue pour mercredi.

Commission économique

Bertrand GRONDIN annonce la réunion de la commission économique le 16 novembre 2022 à 18h30

Projet implantation d'un Lidl

Certains commerçants sembleraient favorables à l'implantation du Lidl sur la commune.
M. le Maire souhaite rencontrer les commerçants à ce sujet.

Tourisme

Bertrand GRONDIN demande la création d'un groupe de travail sur le tourisme.
Sophie BRIÉE, M. le Maire, Bertrand GRONDIN, Denis TESSON, Béatrice KARPOFF, Pascal BOURDIN, Pascal RETUREAU, Michel SANCHEZ en feront partis.

Téléthon

Sophie BRIÉE sollicite les élus pour être présent le jour du Téléthon pour tenir un stand ou autre.

Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

Denis TESSON annonce qu'un questionnaire est distribué avec la dernière Aluette sur l'ABS.
Le CCAS a décidé de réaliser son ABS afin de faire un état des lieux de la commune au niveau social et sociétal.
Le questionnaire pourra donner des indices pour proposer de nouvelles choses à la population.
Le questionnaire est individuel, les réponses seront analysées par le cabinet CEAS, c'est anonyme.
Denis TESSON demande aux élus d'inciter les gens à répondre au questionnaire.

Entretien voirie

Stéphane DELAPRÉ demande si le budget sera augmenté pour réparer les gros trous en sortie de Beauvoir sur Mer.
Le Département est-il prévenu ?

Câble électrique enterré

André BURGAUD demande si un contrôle de la profondeur des câbles électriques est fait. Un tracteur s'est pris dans un câble de 20 000 volts qui n'était pas assez profond.

Urbanisme du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022

Déclarations préalables

Les informations sur les déclarations préalables du type édification de clôtures, installation de panneaux photovoltaïques ne sont plus communiquées dans cette rubrique.

8/11 - M. TESSON Dominique
57 rue du Cornoir
Pergola

14/11 - M. GUIBOT Claude
18 ter rue Saint Nicolas
Transformation d'un préau en atelier

12/12 - M. ANDRE Christophe
18 rue du Petit Train
Abri de jardin

Permis de construire

06/10 - SCI LE CORMIER
10 rue du Clos St Antoine
Bâtiment industriel

14/11 - M. LEGRAND Cédric
4 impasse des Pierres de Lune
Garage

24/11 - M. ROUSSEAU Franck
5 rue de l'Héridon
Maison

10/10 - M. ARTUS et Mme LEROY
12A et 12B rue de la Commanderie
Deux maisons

14/11 - M. et Mme CHARON
7 rue de l'Héridon
Maison

24/11 - M. NICOLAÏ et Mme GOUIN
20 rue Aigue Marine
Maison

31/10 - M. LEPEVER Pierre
3 impasse de l'Avocette
Maison

21/11 - M. STRUYVE et Mme DELAPRE
6 B rue de la Coquille
Maison

29/11 - M. DOLPHIN et Mme LEVEL
4 rue du Petit Train
Maison

09/11 - M. BEILVERT Gabriel
2 rue de l'Héridon
Maison

24/11 - M. et Mme GABORIT
39 B rue du Puits Pineau
Maison

13/12 - M. MOLLON et Mme CARLIER
31 chemin de Saint Louis
Maison

État Civil du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022

Naissances

Le 5/09 : Sacha MERIAU de Sylvain MERIAU et Claire MONNERON

Le 1/11 : Clément GAUTIER de Baptiste GAUTIER et Elodie BOUHIER

Le 10/11 : Cleo COMBES de Maxime COMBES et Elise BLAIS

Le 8/12 : Marin GONOT BARREAU de Mathieu GONOT et Noémie BARREAU

Mariage

À Noirmoutier-en-l'Île :

Le 10/09 : Paul ABRAM et Lucille BIRON

À Beauvoir sur Mer :

Le 1/10 : Damien THIBAUD et Céline FAIVRE

Le 1/10 : Yohann GRIÈRE et Pénélope DOUX

Le 15/10 : Corentin LEPINE et Océane GENDRON

Décès

Le 16/10 : Gilbert BILLON, 89 ans

Le 21/10 : Louis RENAUDIN, 91 ans

Le 22/10 : Josiane LEGAL veuve
RENAUDIN, 89 ans

Le 27/10 : Joël BURGAUD, 73 ans

Le 19/11 : Dominique GRIVEAUX,
64 ans

Le 27/11 : Lucienne PELLOQUIN
veuve RABALLAND, 86 ans

Le 4/12 : Marie RABALLAND veuve
CHAIGNEAU, 103 ans

Le 12/12 : Marie-Françoise RENAUDIN
épouse MORICEAU, 78 ans

Le 17/12 : Jean-Claude PLESSIS,
66 ans

Le 22/12 : Micheline LE CIGNE
épouse ROBAR, 89 ans

Le 22/12 : Jean Marc DUPUY, 67 ans

Le 24/12 : Noëlle PELLETANT épouse
DEVAUX, 80 ans

Le 25/12 : Maurice LE COURT, 93 ans

Le 28/12 : Lucienne CATTANÉO
veuve LEFRANCOIS, 99 ans

Le 30/12 : Jackie VAN DEN BOSCH,
93 ans

2022 EN QUELQUES CHIFFRES

3 950

HABITANTS
À BEAUVOIR SUR MER
au 1^{er} janvier 2023 selon l'INSEE

ÉTAT CIVIL

25

NAISSANCES

7 filles et 18 garçons

17

MARIAGES

72

DÉCÈS

32 femmes et 40 hommes
dont 22 à l'EHPAD des Mathurins

12

PACS

URBANISME

73

PERMIS DE
CONSTRUIRE

193

DÉCLARATIONS
PRÉALABLES
aux travaux

HABITAT

2

PASS ACCESSION
ont été accordés en 2022

- CENTRE DE SECOURS -

946 - C'est le nombre d'interventions effectuées en 2022 sur les secteurs de Beauvoir sur Mer, La Barre de Monts, L'Époids, Saint Gervais et Saint Urbain, contre 821 en 2021 et 721 en 2020.

En 2022, **301** interventions ont été réalisées dans le secteur de Beauvoir sur Mer.

25 - Sapeurs-pompiers composés de 21 hommes et 4 femmes, dont 4 stagiaires (en cours de formation).

Pour lutter contre l'augmentation constante du nombre d'interventions (+15,2% en 2022), le Centre de secours de Beauvoir sur Mer est à la recherche de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires.



- PAGE FACEBOOK -

707 - C'est le nombre d'abonnés à la page municipale "Ville de Beauvoir sur Mer" soit une augmentation de 58% cette année.

127 - C'est le nombre de publications postées sur la page en 2022, soit une moyenne de 2,5 par semaine.

Ça s'est passé...

Ramassage de déchets sur la côte - 2 octobre

Une dernière portion de la côte belvédère, aux abords du Gois, n'avait pas encore été traitée à l'occasion des ramassages de déchets organisés par la Municipalité.

C'est désormais chose faite depuis le dimanche 2 octobre dernier. De nombreux élus et bénévoles se sont rassemblés pour nettoyer ce bel espace naturel classé Natura 2000.



Déchets récupérés par les participants de la collecte.

Balade arborée - 22 octobre

Le samedi 22 octobre 2022, la Mairie de Beauvoir sur Mer a organisé pour la première fois, une balade autour des arbres en centre-ville, commentée par Vincent THIBAUD, responsable du service Espaces Verts de la commune.

La quinzaine de participants est partie très ravie de cette sortie nature, avec des arbres arborant de belles teintes automnales, le tout sous une très belle météo.



Quelques essences d'arbres observées lors de la sortie.



Commémorations aux anciens combattants - 18 octobre et 11 novembre

En cette fin d'année, ce sont deux commémorations qui ont été organisées par l'union des anciens combattants. Le mardi 18 octobre, les membres de l'association et élus se sont rassemblés pour rendre hommages aux anciens combattants d'Afrique du Nord.

Le vendredi 11 novembre, dans le cadre de la commémoration nationale, le monument aux morts a accueilli une nouvelle cérémonie en hommage à tous les Morts pour la France.



Cérémonie commémorative au Monument aux Morts.

Soirée Halloween au « 3 » - 28 octobre

Une soirée « frissons » a été organisée pour célébrer Halloween par la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 ».

Au programme de cette belle soirée déguisée, une lecture de contes a été proposée pour les 5/9 ans avec « des histoires qui font peur... mais pas trop » suivie du célèbre jeu « Les Loups-garous de Thiercelieux » pour les plus de 10 ans.



Des jeunes participants accompagnés par des bénévoles de la Bibliothèque - Ludothèque ainsi que par Anne-Flore VRIGNAUD, responsable.

Ça s'est passé... [suite]

Téléthon – du 3 novembre au 3 décembre

Le Téléthon a démarré à Beauvoir sur Mer à partir du 3 novembre dernier avec la vente de livres organisée par la Bibliothèque – Ludothèque « Le 3 ». Il s'est ensuite poursuivi avec « la course ou marche à votre guise » qui a débuté à partir du 25 novembre.

Les autres animations ont été organisées le samedi 3 décembre : distributions de viennoiseries, expo-vente de créations, photos et peintures, balade pédestre, repas à emporter, jeux téléthon, arrivée du défi « courir ensemble », tirage de la tombola des associations, soirée karaoké.

L'ensemble de ces activités ainsi que les dons ont permis de récolter **5028,43€** pour soutenir les projets caritatifs liés au Téléthon.



Préparation de la distribution des viennoiseries (en haut), arrivée du défi « courir ensemble » avec la remise du chèque (au milieu) et l'activité Jeux Téléthon (en bas).

Ciné-débat – 25 novembre

C'est un important sujet d'actualité qui a été mis à l'honneur de ce nouveau ciné-débat organisé par la commission citoyenne de la Mairie de Beauvoir sur Mer : « le droit à mourir dans la dignité ».

Pour illustrer cette thématique, les organisateurs ont décidé de projeter le film « La dernière leçon », de Pascale Pouzadoux, avec Sandrine Bonnaire, Marthe Villalonga, Antoine Duléry et Gilles Cohen entre autres.

Des témoignages et un débat ont clôturé cette soirée.



Projection du film suivie de témoignages et d'un débat dans la Salle polyvalente.

Noël des écoles – 15 décembre

À quelques jours de Noël, les enfants scolarisés dans les écoles belvérides (Groupe scolaire du Gois et École Saint Joseph) ont pu bénéficier de nombreuses animations autour de Noël, mises en place par la Municipalité ainsi que le restaurant scolaire.

Un spectacle de cirque « L'Atelier du Père Noël » a été organisé à la Salle polyvalente avec la compagnie Vent des Cirques.



Le spectacle L'Atelier du Père Noël.

L'espace de quelques instants, les enfants ont pu entrer dans le monde du cirque et dans l'ambiance de Noël.

Avec de la magie, de l'humour ainsi que des superbes numéros d'acrobatie visuels, le tout dans une atmosphère féérique, les enfants en ont eu plein les yeux.



En plus du spectacle, ce fut repas de fête au restaurant scolaire ! Les petites têtes blondes ont pu déguster un menu fait sur mesure avec des toasts de chèvre en entrée, des émincés de volaille à l'orange accompagnés de pommes noisettes, des bûches glacées vanille-chocolat avec des clémentines pour terminer en beauté.

Petite surprise, des petits chocolats ont été distribués par le Père Noël en personne à la fin du repas pour le plus grand plaisir des enfants !

Les enfants au restaurant scolaire en cours de repas (en haut) et la distribution de chocolats par le Père Noël en fin de repas (en bas).

Concert de Noël – 11 décembre

Pour la première fois, la Municipalité a organisé un Concert de Noël.

Sur la scène de la Salle polyvalente, l'ensemble Gospel Reminders est venu chanter des chants gospel traditionnels, negro-spiritual, ainsi que des chants de Noël.

Les spectateurs présents, de tout âge, ont pu bénéficier d'un beau moment d'enchantement l'espace d'un après-midi.



Concert de Noël avec l'ensemble GOSPEL REMINDERS.



Soirée « Petits peuples » – 17 décembre

Le samedi 17 décembre 2022, la Bibliothèque – Ludothèque « Le 3 » a organisé une soirée autour du jeu de société « Petits peuples », en présence des créateurs du jeu.

Cette animation a attiré une dizaine d'inscrits, qui ont ainsi pu découvrir et/ou échanger autour de ce beau jeu de stratégie.

Pour ceux qui souhaitent y jouer, ce jeu est disponible à la ludothèque du « 3 ».



Soirée jeu de société au sein de la Bibliothèque – Ludothèque « Le 3 ».

Animation de Noël de la bibliothèque – 21 décembre

L'esprit et la féerie de Noël ont envahi la Bibliothèque – Ludothèque « Le 3 », le mercredi 21 décembre.

Accompagnés du Père Noël, les bénévoles se sont mobilisés pour raconter aux enfants de belles histoires et permettre ainsi de se plonger dans l'ambiance avant le grand jour.



Lecture de contes de Noël à la Bibliothèque – Ludothèque « Le 3 ».



À venir... [suite]

Café de la création - vendredi 24 mars

Vous souhaitez créer une activité, une entreprise et vous avez besoin de réponses pour lui donner vie rapidement ? Le Crédit Agricole Atlantique Vendée vous donne rendez-vous le vendredi 24 mars aux Cafés de la Création.

Les Cafés de la Création sont des rencontres conviviales et gratuites organisées sur tout le département, où celles et ceux qui ont une idée pour entreprendre (avancée ou non) pourront trouver une oreille attentive et challenger leurs idées auprès des différents partenaires

pour la création d'entreprise (experts-comptables, représentants de la CCI, CMA, conseiller bancaire, réseaux d'aides à la création...).

LES CAFÉS DE LA CRÉATION
Vendredi 24 mars de 09h à 12h
Salle Sirocco, Maison des associations - La Rose des Vents
(61 Chemin de la Chèvre).



Cafés-séniers - mardi 11 avril



En collaboration avec le Pôle Prévention de Challans Gois Communauté, un petit groupe de bénévoles a le plaisir de vous convier au sein de la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 », de 14h30 à 16h30, à des rencontres à thèmes, variant au gré de leurs expériences et de leurs passions.

Atelier gratuit, sur inscription, au 02 51 93 56 73.

À noter dans votre agenda, un autre atelier sera organisé à la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » le mardi 13 juin, aux mêmes horaires.

Du nouveau dans la commune

Un numéro unique pour joindre les infirmières du Centre médical

Dorénavant, il n'y a plus qu'un seul numéro pour joindre les quatre infirmières du Centre médical (situé 7 Grand Rue) :

02 28 10 10 23



Sapeur-pompier volontaire : un engagement différencié est désormais possible

Confronté à des interventions en hausse (+15,2% en 2022), le Centre de secours Christian-Thibaud de Beauvoir sur Mer, sous les ordres de son chef de centre le Lieutenant Mickaël FOUCHER, propose désormais l'engagement différencié.

Qu'est-ce que l'engagement différencié ?

M. FOUCHER : « L'engagement différencié offre l'opportunité à de nouvelles recrues d'intégrer et de renforcer les effectifs d'un centre de secours et d'intervenir uniquement sur les missions de secours d'urgence aux personnes (SUAP) au sein d'une équipe polyvalente.

Ainsi, si des personnes souhaitent porter secours mais ne pas intervenir sur les incendies, c'est possible avec l'engagement différencié. Nous avons besoin d'augmenter nos effectifs pour faire aux nombreuses sollicitations, cette opportunité peut susciter des vocations. »

Qui est concerné ?

« Ce type d'engagement permet aux personnes qui ne sont pas attirées par la lutte contre l'incendie de passer le cap et de nous rejoindre.

Pour un centre de secours comme le nôtre, cette disposition permet de renforcer les effectifs et de garantir une réponse opérationnelle au secours des victimes. Le temps de formation pour y accéder est plus court, ce qui peut être aussi un argument pour les personnes qui souhaitent postuler. »

Mouvement du personnel

Du renfort aux services techniques municipaux

Arrivé dans la collectivité en remplacement depuis le 8 septembre dernier, Christophe SAVARY a été intégré dans les effectifs depuis le 1^{er} janvier 2023.

Ayant une formation de menuisier et passé par plusieurs entreprises du secteur privé, Christophe va apporter à la commune tout son savoir-faire, son adaptabilité et sa bonne humeur.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans ses nouvelles fonctions au sein du service voirie, bâtiment et festivités.



Christophe SAVARY

Pour plus d'informations,

vous pouvez contacter le lieutenant Mickaël FOUCHER, chef de centre, au 06 70 88 77 71.



Défilé lors de la Sainte-Barbe, le 14 janvier 2023.

Bibliothèque - Ludothèque "Le 3" en chiffres

Après une première année de fonctionnement dans ses nouveaux locaux, la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » dresse un premier bilan chiffré très positif de sa fréquentation. Ce service public municipal ouvert à tous compte une large majorité de belvérisiens parmi ses abonnés. Les travaux de l'étage du bâtiment étant en passe d'être terminés, l'aménagement de l'accès à la Bibliothèque - Ludothèque va pouvoir être envisagé.

FRÉQUENTATION

5 417

PERSONNES ACCUEILLIES
À LA BIBLIOTHÈQUE - LUDOTHÈQUE
en 2022 (hors animations et accueil de groupes)

379

PERSONNES ACCUEILLIES
EN GROUPES
en 2022 (scolaires, ASSOLI...)

ABONNÉS

520

À LA BIBLIOTHÈQUE
187 en 2021

82

À LA LUDOTHÈQUE
représentant près
de 300 personnes

SUPPORTS

5 000

DOCUMENTS,
SONT PROPOSÉS
soit près du double qu'en 2021
avant le déménagement

450

JEUX ET JOUETS
SONT DISPONIBLES
pour les petits et les grands

ÉQUIPE

14

BÉNÉVOLES

1

AGENT
À TEMPS PLEIN



Toute l'équipe de la Bibliothèque - Ludothèque "Le 3" est heureuse de vous accueillir tout au long de l'année, avec des nouveautés régulières (magazines, livres et jeux).



Fermetures exceptionnelles de la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » :
le dimanche 5 février (Fête du Jeu à la Salle polyvalente) et le jeudi 9 février 2023

Belle année

~ 2 0 2 3 ~



BEAUVOIR SUR MER

La Municipalité de Beauvoir sur Mer vous présente ses meilleurs vœux pour 2023



Les membres du Conseil d'administration du CCAS lors de la distribution des coffrets de Noël.



Les deux policiers municipaux continuent leurs missions de sécurité auprès de la population



Denis TESSON

1^{er} Adjoint
Adjoint aux affaires
sociales et à la sécurité

Ces dernières années resteront dans l'histoire en raison du Covid-19. Le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) a répondu aux demandes d'urgence alimentaire et vestimentaire. Il a également orienté et accueilli momentanément des familles sans logement. Une nouvelle aide, sous forme de prêt remboursable, est proposée aux foyers rencontrant un imprévu.

Le CCAS est en lien permanent avec la Maison Départementale de la Solidarité et de la Famille et les assistantes sociales. La proximité permet une réactivité pour nos concitoyens dans le besoin.

Le dossier ABS « Analyses des Besoins Sociaux » est en cours d'élaboration. Cette analyse, obligatoire, nous orientera sur les choix pour les besoins de notre commune.

Le CCAS prépare l'élaboration du projet déplacement solidaire, « En voiture Simone » en lien avec l'ASSOLI. Les quatre communes de l'ancien Pays du Gois s'associent pour ce beau projet et nous espérons le lancement au 2^{ème} trimestre 2023.

Dans le doute de l'évolution sanitaire de la COVID-19, mais aussi pour protéger les plus fragiles, le CCAS a décidé unanimement de reconduire les colis gastronomiques et les plateaux repas, pour les aînés de notre commune.

Avec le Conseil d'administration du CCAS, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2023, qu'elle vous apporte joie, bonheur et santé.

Travaux de la Résidence des Petites Ardoises (rue des Écoles)



Emplacement du lotissement communal Saint Louis



Béatrice KARPOFF

Adjointe à l'urbanisme et à l'habitat

L'année 2022 a confirmé la dynamique déjà initiée en 2021.

Les parcelles des lotissements ouverts à l'urbanisation en 2022 ont très vite trouvé preneurs (lotissement des Taloupes, lotissement des Violettes, lotissement des Moulins...). Le projet des Villas Mailen avec 30 habitations avenue des Moulins a bien avancé ; les premières constructions sont sorties de terre.

La Résidence mixte des Petites Ardoises, rue des Écoles, longtemps retardée en raison des fouilles archéologiques, a repris son aménagement.

Quant au lotissement communal, il est en bonne voie, le permis d'aménager ayant été déposé en décembre 2022.

Le service urbanisme est à votre disposition pour vous guider dans vos démarches.

Les membres de la commission urbanisme et moi-même vous présentons, à toutes et tous, nos meilleurs vœux pour 2023.



Sophie BRIÉE

Adjointe au sport et à la vie associative
Communication et animations

Souvenirs, Patois, Culture Maraîchine...

Le grand temps fort de cette année 2022, aura été l'élaboration de l'anniversaire de l'installation des anciennes Halles. De la joie pleins les regards de nos petites marmailles à nos "Aïnaïes" !

Feux d'artifice et autres animations auront ponctué les festivités estivales pour le bonheur de tous !

Le Bike & Run aura réuni plus de 180 athlètes et 100 bénévoles.

Les 56 associations belvérides vous permettent de vous épanouir sur notre commune.

C'est sur cette même état d'esprit que les commissions Sports / Vie Associative et Animations / Culture vous feront partager les événements de 2023 avec le retour de la Fête du Jeu et la mise en place d'actions Terre de Jeux 2024.

Je remercie les employés municipaux, les conseillers municipaux et les bénévoles du monde associatif présents à nos côtés tout au long de l'année.

Je vous offre mes meilleurs vœux sportifs et culturels et vous souhaite une "Bonne Année 2023".

Fête des Halles - Septembre 2022



Bike & Run - Mars 2022

Animations estivales 2022



Peter ANDRÉ

Adjoint à la voirie, aux réseaux et aux espaces verts

La voirie représente un enjeu majeur et un poste de dépenses important pour la commune. Chaque aménagement est conçu pour permettre des déplacements sécurisés avec des équipements adaptés pour les véhicules, les piétons et les cyclistes.

Chaque année, en plus de l'entretien régulier de la voirie, la commission s'attache à réaliser l'aménagement d'une voie. En 2022, c'est la seconde partie du chemin des Mûres qui a fait l'objet d'un aménagement avec réalisation d'un trottoir aux normes PMR, d'un bas-côté enherbé et d'un nouveau tapis d'enrobé.

En 2023 est prévu l'effacement des réseaux des rues du 8 mai et du 11 novembre. Le projet d'aménagement du centre-bourg devrait trouver une première concrétisation à l'automne 2023, suite à la réalisation du diagnostic archéologique prévu au printemps.

Je remercie les agents techniques pour la qualité de l'entretien annuel des espaces verts et des voies publiques, qui ont permis à la commune de maintenir son label 3 fleurs.

Les membres de la commission et moi-même vous souhaitons à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2023.

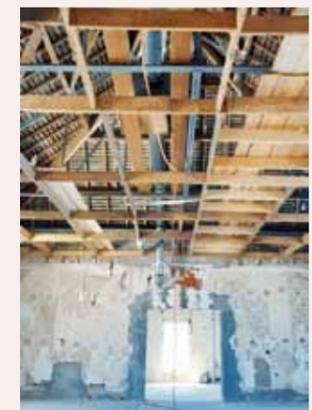
La commune labellisée **Ville fleurie 3 fleurs**



Travaux de voirie effectués à Beauvoir sur Mer en 2022



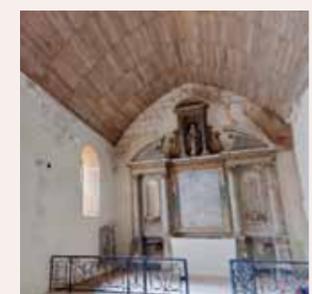
Zone du Clos St Antoine en cours de développement



Travaux en cours Résidence Billon



Centre-ville commerçant de la commune



Travaux réalisés Chapelle de la Vierge



Bertrand GRONDIN

Adjoint aux finances, aux bâtiments et au développement économique

L'année 2022 aura été économiquement une bonne année. Malgré les restrictions budgétaires et une augmentation des charges énergétiques, nous établissons un budget 2023 maîtrisé, permettant la continuité du programme de travaux déjà en cours.

Le développement urbain se poursuivra à un rythme soutenu afin d'accroître notre tissu économique. Les zones d'activité du Clos St Antoine et du Dain poursuivront leur bon développement.

Les travaux Résidence Billon se terminent et permettront d'accueillir un début d'année des docteurs, infirmiers et professions para-médicales. Une nouvelle tranche de travaux s'ouvre à l'Église.

L'activité économique belvéride se porte bien. Les secteurs industriel et artisanal continuent leur développement et maintiennent une progression de leur activité. La hausse des coûts de l'énergie et le manque de main d'œuvre seront sans doute les problèmes majeurs à régler en 2023.

Les commerces du centre-ville se maintiennent et vont améliorer, pour certains, leur accueil et conditions de vente.

Pour le réaménagement du centre-ville, les fouilles archéologiques se feront au printemps et les travaux d'aménagement commenceront à l'automne.

La Commission économique vous souhaite une très bonne année et surtout une bonne santé pour 2023.

Les élus du CME ont été encore une fois très actifs et menés de nombreuses actions en 2022



La rentrée scolaire en septembre 2022



Le spectacle de cirque offert aux élèves de la commune



Alizée POTIER

Adjointe aux affaires scolaires, à l'enfance et à la jeunesse

Déjà 2022 se termine. Ce fut une année encore riche d'actions et de projets à mener. Grâce à l'investissement et à l'engagement des membres élus de chacune de mes commissions, nous avons pu proposer à nouveau de bons moments de partage et de vivre-ensemble.

Au niveau scolaire, notre équipe soutient et accompagne nos enseignantes dans leurs demandes et leurs projets tout au long de l'année. C'est avec un grand plaisir que nous avons renouvelé notre spectacle culturel offert à Noël à tous les élèves scolarisés à Beauvoir sur Mer. Le sourire sur leur visage est un très beau cadeau.

Ce fut aussi une année rythmée au niveau des actions du Conseil Municipal des Enfants. Chaque année, entre 12 et 15 jeunes, élus pour un mandat de 2 ans, donnent de leur temps, vivent de beaux moments de partage, font de nombreuses actions citoyennes et reviennent aux sources de notre population belvéroise.

C'est toujours grâce à la coopération et au lien humain que nous pouvons avancer et faire vivre tous ces beaux moments sur notre jolie commune. Merci donc à tous nos partenaires : employés municipaux, associations, bénévoles, élus... qui nous accompagnent avec plaisir à chaque fois.



Fabienne DOUX

Conseillère déléguée
Bibliothèque - Ludothèque

2022, grande année pour notre Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » ! En effet, c'est en janvier qu'enfin nous ouvrons cette belle et nouvelle structure culturelle sur notre commune.

Sur une surface de 200 m², nos 14 bénévoles formés et motivés, notre bibliothécaire et nos élus sont ravis de vous accueillir. Près de 5000 documents neufs et de qualité et plus de 450 jeux triés sur le volet, vous attendent pour jouer sur place ou pour emprunter pour vos soirées en famille ou entre amis.

L'accès à la culture pour tous étant notre priorité, l'abonnement à la bibliothèque est gratuit pour les habitants de Beauvoir sur Mer. Pour la partie ludothèque, un abonnement annuel de 20€ par famille est demandé.

Les Belvéroises et les Belvérois ont rapidement montré à nos élus que ce projet était un réel besoin et un vrai lieu de vie et de rencontre. Quel bonheur de voir les différentes générations échanger autour de la culture et du partage !

Pour l'année 2023, de nouvelles animations et rencontres vont avoir lieu afin de vous proposer toujours plus de moments de partage autour de la culture. Des cafés-séniors, des soirées lecture pour les tout-petits, des soirées-jeux cet été, des accueils de groupes et plein d'autres animations surprises que nous vous ferons découvrir au fur et à mesure de l'année.

Encore une fois, nous prenons l'importance de l'investissement de chacun pour faire vivre un tel projet. Merci à tous nos bénévoles pour leur présence et leur sourire à nos côtés.

Différents temps forts organisés à la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » en 2022.



PROJETS RÉALISÉS EN 2022

BÂTIMENTS ET HABITAT :

- Aménagement de l'ancienne Résidence Billon :
 - Ouverture au public de la nouvelle Bibliothèque - Ludothèque "Le 3" au rez-de-chaussée avec un accès par le parking des 3 Alexandre.
 - Travaux de réhabilitation de l'étage pour la création de logements locatifs et de cabinets de consultations médicales.
- Poursuite des travaux de l'Église Saint Philbert et fin des travaux au niveau de la Chapelle de la Vierge.
- Réfection et mise en accessibilité des sanitaires de l'Ardoise Verte (salle d'exposition et salle de la Brun'sie).
- Poursuite du projet de logements mixtes rue des Écoles.
- Création d'un lotissement communal chemin de Saint-Louis.

VOIRIE ET ÉQUIPEMENT :

- Suite de l'aménagement du Chemin des Mûres.
- Acquisition d'un poids lourd et d'un véhicule léger benne.

SÉCURITÉ : Installation de matériels de vidéo-protection sur le territoire communal.

CITOYENNETÉ : Mise en place du Conseil des Sages.

FESTIVITÉS : Animation La Fête des Halles, le samedi 17 septembre 2022.

À L'ÉTUDE : Installation d'un terrain de pétanque dans le parc du Cornoir.

ET LA POURSUITE DE PROJETS INTERCOMMUNAUX (aides à l'habitat avec un Guichet Unique, Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours d'élaboration, actions pour le développement économique et touristique, Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI 2) pour les études et travaux de défense contre la mer, Contrat Local de Santé).



Pascal RETUREAU

Adjoint au développement durable, à la défense contre la mer et au patrimoine

En 2022, la Commission Citoyenne a de nouveau proposé différentes actions telles que le ramassage de déchets (sur la côte et en centre-ville), l'entretien des calvaires, la découverte pour les cyclistes d'un itinéraire bis vers La Barre-de-Monts ou encore un ciné-débat sur le thème « Le droit à mourir dans la dignité ».

Le travail de réhabilitation du Parcours Patrimoine est finalisé et les nouveaux pupitres seront mis en place au printemps (avec une proposition de 3 parcours différents).

Concernant la Commission Développement Durable, les bacs à marées installés en 2021 sont une réussite avec de nombreuses personnes qui y déposent des déchets.

L'avancement de l'étude sur la rénovation énergétique du Groupe scolaire Le Gois nous permet d'espérer un début des travaux prochainement.

De plus, nous proposons depuis cet automne une nouvelle action « 1 naissance 1 arbre » où pour chaque enfant né, il sera proposé de planter un arbre sur la commune.

Enfin, grâce à Vincent Thibaud, les sorties nature proposées en juin et octobre ont été très appréciées des belvéroises venues découvrir la qualité et la diversité de nos espaces verts.

Ramassage de déchets en centre-ville



Ramassage de déchets aux abords du Gois



Balade fleurie et balade arborée, organisées en 2022



Gwénaëlle LÉOSTIC

Directrice Générale des Services

Une crise en chasse une autre, et cette année encore ne nous aura pas épargnés. Covid, guerre en Ukraine, sécheresse, et maintenant crise énergétique.

Je félicite chacun de mes collègues pour la réactivité dont ils savent faire preuve dans ces situations inédites.

Au-delà de ces actualités, l'activité des services sur une année, c'est 5.000 courriers entrants à traiter, c'est la gestion des 3 budgets de la commune et de ceux du SIVU Gendarmerie et du CCAS, c'est l'organisation des élections présidentielles et législatives pour 2022 et encore l'organisation d'une vingtaine de manifestations sportives et culturelles.

C'est aussi la préparation et le service de 180 repas par jour au restaurant scolaire, l'entretien de 12 hectares d'espaces verts, dont 2 parcs publics, ou encore l'entretien de près de 80.000 mètres linéaires de voirie.

Chacun des 41 agents exerce ses missions avec cœur et sérieux. Je les remercie de faire de la commune de Beauvoir sur Mer une commune où il fait bon vivre.

Au nom de l'ensemble des agents municipaux, je vous présente à toutes et tous nos meilleurs vœux pour l'année 2023.

Un peu d'histoire avec le Conseil des Sages...

La cuve cimentée de la motte ou butte féodale



La butte

Le bourg de Beauvoir sur Mer, dont les origines sont antérieures à l'an 676, est doté d'une Butte ou Motte dite féodale.

Il s'agit d'une éminence escarpée relativement ronde, haute de 7 à 10 mètres et d'un diamètre à la base de 40 mètres environ.

La construction de main d'homme ne fait aucun doute. Dominant toute l'étendue du Marais alentour, elle a pu être élevée au cours du haut moyen âge pour surveiller les dangers d'invasion venant de la mer.

D'autres villes de la région possédaient également leur butte d'observation (Châteauneuf, Bois-de-Céné, Talmont-Saint-Hilaire).

L'histoire de Beauvoir sur Mer nous enseigne que la butte fut surmontée d'une construction en bois, puis en pierres. Plus tard, on y construisit un moulin qui fut détruit fin XVI^{ème} ou début XVII^{ème} siècle.

Mais ce monticule a une autre particularité qui le distingue des autres. Sur sa pente Sud, proche du sommet, on a découvert en 1810 une cuve qui suscite de nombreuses interrogations quant à son utilisation.



Butte vue depuis la rue du 11 novembre.

La cuve

Cette cuve se présente sous la forme d'une énorme bouteille de 2,95 mètres de diamètre à la base, avec un rétrécissement en un long col d'un diamètre de 1 mètre. La hauteur totale de la cuve est de 6 mètres (voir croquis à côté).

Les parois, d'une épaisseur de 50 cm, sont particulièrement étanches et résistantes (béton d'une extrême dureté).

La construction a bien résisté à l'environnement et au vieillissement.

Des cuves analogues ont été observées en Bretagne, au Maroc et en Espagne. Elles étaient toutes enduites du même ciment rougeâtre, compact et étanche. Certaines servaient aux salaisons de poissons et d'autres à la fabrication de Garum⁽¹⁾.

Différentes hypothèses furent avancées par les historiens, archéologues et chercheurs au sujet de l'utilisation de cette cuve de Beauvoir sur Mer :

- citerne servant d'oubliette, de silo, de magasin caché, de local pour renfermer des objets précieux (piratage) - Sourdeval - Archéologue
- excavation destinée à cacher des armes, des effets précieux et des vivres - Gallet
- citerne destinée à recevoir la réserve d'eau nécessaire à un siège quelque peu prolongé - Dr Rousseau
- réservoir servant à la fabrication et macération du condiment connu sous le nom de Garum⁽¹⁾ - L. Soret

Cette dernière utilisation probable est appuyée par le fait de la découverte à proximité de « La Chaussée Huître ». »

Cette chaussée huître s'étend du Sud-Ouest de Beauvoir sur Mer au Village du Port (n° 6 au n° 146 de la rue du Port actuellement) sur une distance de 1 600 mètres environ. Elle s'étale sur 20 à 25 mètres de large sauf aux abords de Beauvoir sur Mer et dans le périmètre de l'ancien château fort où elle mesure de 50 à 60 mètres. L'épaisseur de l'amoncellement de coquilles d'huîtres va de 0,2 à 2 mètres.

(1) Garum: condiment liquide noir fortement salé issu de la macération des huîtres et quelquefois d'intestins de poissons (préparation d'origine Grecque introduit en Gaule par les Romains).

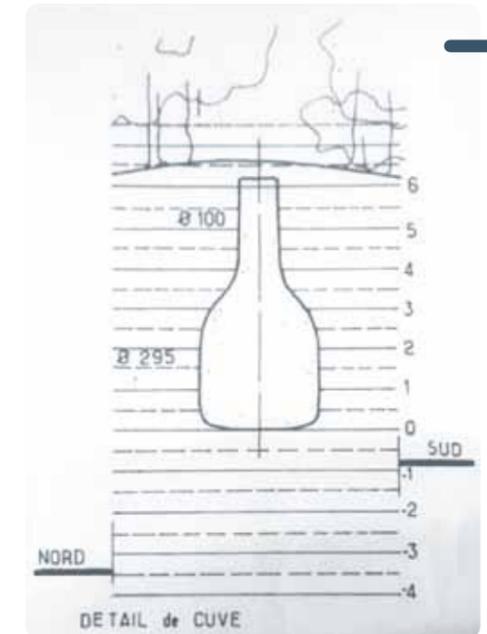


Schéma de la cuve cimentée.

Le site actuel

La butte est une propriété privée délimitée par un mur haut. Une maison a été construite dans sa partie Sud-Ouest. Quant à la cuve, elle servirait de cave ou d'entrepôt.

Article proposé par

Lionel BURGAUD

Membre du Conseil des Sages de la Mairie Beauvoir sur Mer

Le nouveau Conseil Municipal des Enfants pour 2022-2023

Le 14 octobre dernier, les élèves de CM1 et CM2 des deux écoles élémentaires belvérides ont élu leurs nouveaux représentants au Conseil Municipal des Enfants (CME) pour l'année 2022-2023.

De nouveaux membres dans l'équipe municipale

Les élèves de CM1 de l'École du Gois et de l'École St Joseph ont fait acte de candidature en présentant leurs idées de projets sur des affiches. Face à ces différents programmes, les votants ont pris leur rôle à cœur et ont pu élire leurs représentants pour les deux prochaines années.



Les élus du Conseil Municipal des Enfants pour l'année 2022-2023.

En quoi consiste le Conseil Municipal des Enfants ?

Proposé dans la commune depuis 2002, le CME propose aux jeunes belvérides de CM1 et CM2 de faire leurs premiers pas dans la vie citoyenne locale et ainsi les sensibiliser aux affaires de la commune.

Une équipe d'élus adultes les encadre pendant leurs débats, anime les séances et les conseille tout au long de l'année.

Leurs projets et réflexions peuvent toucher de nombreux aspects de la collectivité tels que la culture, le sport, la nature, l'environnement...

Le CME déjà très actif sur la fin d'année 2022 et le début de 2023.

Le CME s'est déjà bien mobilisé depuis l'arrivée des nouveaux membres.

Le 21 octobre, une semaine après l'élection des nouveaux membres, une assemblée plénière était déjà organisée : celle-ci avait pour but de déterminer leurs projets, attentes et envies pour l'année à venir.

Le 11 novembre, les élus ont participé à la cérémonie de commémoration en mémoire des anciens combattants, avec leur drapeau.

Le 3 décembre, les enfants ont participé aux actions du Téléthon sur la commune en réalisant la très attendue distribution des viennoiseries.

Le 14 décembre, les élus du CME ont été initiés à la maraichine par l'association Le Bouquet Salaie. Cette danse fait partie du patrimoine local que les enfants souhaitent s'approprier et faire perdurer.

Le 9 janvier, à l'occasion des Vœux du Maire, les membres élus sont montés sur la scène de la Salle polyvalente pour décrire leurs actions de l'année 2022 et pour souhaiter leurs vœux pour 2023.

Enfin, le 14 janvier, les jeunes citoyens ont participé à la cérémonie de la Sainte-Barbe organisée par le Centre de Secours de Beauvoir sur Mer.

Composition du CME :

CM1 : Mayilan ASVATTAMANE, Lucas GROIZARD, Lisa MORNET, Malo MERCIÈRE, Xavier MOCQUILLON

CM2 : Côme ABRAM, Justin ABRAM, Gaspar ALTAMIRANO, Augustine AMIOT, Marius DENIS, Marius MERCIÈRE POTIER, Shana PETIGAS

Parrain : Joseph AMIOT

Élus référents : Jean-Yves BILLON, Alizée POTIER, Pascal BOURDIN, Sophie BRIÉE, Annabelle FRADET, Sophie MICHEL, Pauline PINEAU, Sandrine POUTHÉ, Valérie THIBAUD



Les élus du CME lors des commémoration du 11 novembre (en haut), du Téléthon (au milieu) et lors de la cérémonie des Vœux du Maire (en bas).

Deuxième phase de travaux à Église St Philbert

Les travaux de rénovation de la Chapelle de la Vierge de l'église étant achevés, c'est au tour de la Chapelle St Goustan de faire peau neuve.

À l'opposé de la Chapelle de la Vierge, une batterie d'échafaudage et un parapluie sont en cours d'installation pour protéger la Chapelle Saint-Goustan.

Cette phase de travaux consiste à poursuivre la mise en valeur du chevet de l'église, et son absidiole Saint-Goustan par la suppression de la chaufferie fortement dégradée et inesthétique. **L'Église n'étant plus chauffée, elle restera fermée jusqu'au 31 mars 2023.**

Le système de chauffage actuel, inadapté, sera remplacé par un chauffage électrique sur mâts et sur pieds.

Ces travaux permettront la redécouverte de l'absidiole Saint-Goustan avec sa corniche et ses modillons sculptés. Une baie sera réouverte dans l'absidiole et habillée d'un vitrail.

La baie et l'oculus visible depuis le chœur seront également réouverts et recevront des vitraux en création. L'accès au clocher sera restitué depuis le chœur.

Les archéologues de l'INRAP interviendront une dernière fois, pour fouiller les pieds de la Chapelle Saint Goustan lorsque les échafaudages seront déposés.

Une fois cette phase réalisée, les piétons pourront circuler tout autour de l'église, ce qui ouvrira l'espace sur la Grand Place et accentuera la mise en valeur de cet édifice remarquable.

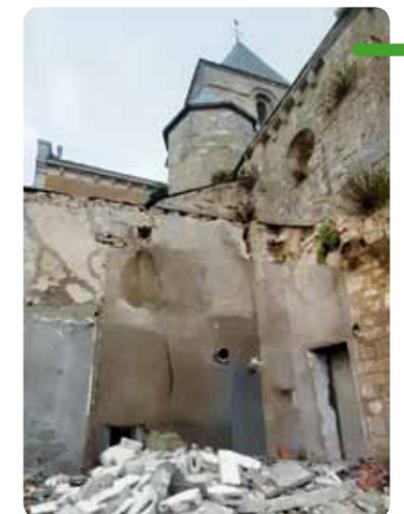
Ces travaux, d'un montant de 430051€ HT, ont été divisés en 7 lots par l'architecte du patrimoine en charge de la restauration globale de l'édifice Patricia JAUNET, du cabinet AARP JAUNET d'Aizenay.

Ils seront financés par le Département à hauteur de 118522€ (soit 27,5% du montant des travaux) dans le cadre de l'appel à projet 2022 pour la restauration des édifices religieux.

Bien que les montants de subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de la Région des Pays de la Loire

ne soient pas encore connus, la commune devrait bénéficier de subventions pour environ 60% du montant des travaux.

La base vie des ouvriers est installée sur la Grand Place jusqu'à la fin de cette phase de chantier prévue pour la fin de l'été 2023.



Démolition de la chaufferie à l'arrière de l'Église St Philbert.

Résidence Billon : les travaux sont en cours d'achèvement

Les travaux pour la création de 3 logements et de 7 cabinets de consultations médicales à l'étage de la Résidence Billon, sur une superficie totale de 515 m², sont en cours de finition.

Les 7 cabinets de consultations médicales pourront être utilisés dès le 1^{er} février 2023 par un médecin généraliste, une podologue, deux orthophonistes, une ostéopathe, une kinésologue et une naturopathe.

Les 3 logements devraient, quant à eux, être livrés pour fin février 2023.

Le cabinet médical du rez-de-chaussée pourra rouvrir courant février avec un médecin généraliste et quatre infirmières.

D'un montant total de 611634€ HT, ces travaux ont été financés par une subvention de l'Etat de 170849€ au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), et par une subvention du Département de 31929€ pour la création des trois logements.

La Municipalité remercie les praticiens et les riverains pour leur compréhension au regard des nuisances inévitables occasionnées durant les 10 mois de ce chantier d'ampleur en centre-ville.



Vue d'un cabinet en cours de finition.

En bref et en images

Sécurisation de l'arrêt de bus
Route des Sables
par une main courante



Installation d'un abribus
Route de la Roche



Modification du carrefour
entre la rue du 11 novembre et
la rue du Stade



Crise énergétique : les conséquences à l'échelon local

Au-regard des tensions actuelles qui pèsent sur l'énergie, la commune de Beauvoir sur Mer a décidé la mise en œuvre de certaines mesures s'inscrivant dans le plan de sobriété énergétique lancé par le gouvernement.

Ce plan impose d'accepter des niveaux de confort moindre dans l'utilisation des salles communales. Une des mesures décidées par la Municipalité est **la réduction d'1°C de la température de chauffage dans les bâtiments et salles communales** dont le chauffage est piloté à distance.

De même, l'éclairage public auparavant éteint de 23h à 6h fait désormais l'objet d'une extinction de 21h à 6h30. Quelques exceptions ont toutefois été décidées : l'éclairage public du centre-ville ne s'éteint qu'à 22h30, et celui du Port du Bec reste allumé toute la nuit sur la période des fêtes de fin d'année.

Selon les estimations du SyDEV, cet abaissement de l'heure d'extinction de l'éclairage **représenterait une réduction de la facture d'électricité de 18%** pour la commune.

Un autre levier actionné en vue de réduire la facture énergétique est celui des illuminations de Noël. Sur cet hiver, ceux-ci ont été installés essentiellement dans le centre-ville et sur les ronds-points principaux de la commune.

Le gouvernement annonce des mesures de délestage (coupure électrique de certains secteurs d'une durée de deux heures) en cas de signal EcoWatt rouge. Ces délestages sont une mesure de dernier recours si toutes les mesures moins radicales (sobriété accrue, baisse temporaire de tension sur le réseau...) sont insuffisantes.

Afin de s'y préparer, il est demandé aux communes de veiller à ce que les personnes vulnérables soient bien inscrites sur le registre des personnes fragiles, comme en cas de canicule ou de grand froid.

Ainsi, si vous avez un équipement médical qui n'aurait pas d'autonomie suffisante pour supporter quelques heures de coupure d'électricité, il est **important** de vous faire connaître en Mairie.



L'augmentation du coût de l'énergie impacte fortement les finances communales.

Du mouvement dans la zone du Dain

La Zone Artisanale du Dain, située en sortie d'agglomération route de Nantes, est très importante pour la vie économique belvéroise en accueillant de nombreuses entreprises.

Dernier arrivé, **Thouzeau TP** (située anciennement rue du Port à Beauvoir sur Mer), filiale du Groupe Merceron TP à Challans, remplace l'entreprise Gaudin au fond de la zone du Dain.

En plus de cette nouvelle entreprise, on retrouve dans cette zone les autres activités suivantes :

- La déchèterie de Beauvoir sur Mer - Challans Gois Communauté
- Chausson Matériaux (qui a pris la suite de Réseau Pro)
- L'imprimerie du Marais - MAS Publicité
- L'établissement Transports Gaborit (livraison de fioul)
- Le garage Renault - LS Auto
- La carrosserie Baud
- Gaudin Maçonnerie
- SARL BBL avec Walter BILLET (charpentier menuisier), Jean-Charles BILLET (bureau d'étude) et Jérôme BILLET (maçonnerie)


Challans Gois
Communauté

vous informe

**Aides aux entreprises
Crise énergétique**

Le service Économie de Challans Gois Communauté vous propose une synthèse pratique des aides de l'État et s'engage à l'actualiser régulièrement sur leur site Internet :

www.challansgois.fr/entreprendre/crise-energetique/

Pour avoir plus d'informations, vous pouvez envoyer un e-mail à cette adresse :

conomie@challansgois.fr

Déplacement solidaire : un service prochainement disponible sur la commune

Le service de déplacement solidaire « En voiture Simone » va s'adresser aux habitants des communes de Beauvoir sur Mer, Bouin, Saint-Gervais et Saint-Urbain, ayant besoin de se déplacer et n'ayant pas de moyen de transport.

Comment fonctionne ce service ?

Pour bénéficier du déplacement solidaire « En voiture Simone », il faut adhérer à l'Association Socioculturelle et de Lien Intergénérationnel (ASSOLI, structure porteuse du projet). Ensuite, il faudra faire une demande auprès du référent communal, prochainement connu.

Une fois inscrit au service, le demandeur appelle le référent de sa commune qui contacte un bénévole disponible. Ce dernier vient le chercher à son domicile. L'utilisateur indemnise le bénévole des frais de déplacement aller-retour et des frais de stationnement s'il y a lieu.

Ce service concerne vos déplacements de proximité sur le Nord-Ouest Vendée pour effectuer vos courses, vos rendez-vous, démarches administratives, etc.

« En voiture Simone » devrait être mis en place courant du deuxième trimestre de 2023.

Appel aux conducteurs bénévoles

Ce service de déplacement solidaire doit son existence au bénévolat. **Pour qu'il perdure et se développe, nous sommes à la recherche de conducteurs bénévoles.**

Une disponibilité totale n'est pas nécessaire, chacun choisit de donner le temps qu'il peut.

Si vous souhaitez participer à cette belle aventure, faites-vous connaître en Mairie ou à l'ASSOLI (situé au 7 rue St Nicolas).

L'adhésion à l'ASSOLI vous sera demandée, pour être couvert par l'assurance collective mise en place.



« En voiture Simone », un service d'aide pour le déplacement et le lien social.

Propreté en ville : une pollution importante due aux mégots de cigarettes

Que ce soit lors de l'opération de ramassage de déchets en centre-ville en mai 2022 ou lors de son entretien régulier, de nombreux mégots sont retrouvés dans le centre-ville.

Un fait de société

Avec près de 150 000 mégots de cigarettes directement jetés au sol chaque seconde dans le monde, Beauvoir sur Mer n'échappe pas à cette tendance.

Depuis les années 1980, les mégots représentent jusqu'à 40 % des déchets ramassés lors des campagnes de nettoyage des villes, de la nature ou des plages, partout dans le monde.

Lors du ramassage de déchets organisé le 22 mai dernier, **se sont près de 2000 mégots qui ont été ramassés, représentant 4,5 kg de matières polluantes.**

Impact sur les ressources en eau

Chaque mégot qui atterrit dans un caniveau au lieu d'un cendrier pollue, **à lui seul, jusqu'à 500 litres d'eau.**

Il contient deux principales sources de pollution :

- Lorsqu'il rentre en contact avec l'eau, il libère 250 substances chimiques, comme du plomb, de l'uranium ou encore du cyanure.

- Les filtres des mégots, composés de fibres plastiques, se fractionnent petit à petit en micro plastiques, au contact de l'eau. Certains de ces composés peuvent mettre jusqu'à 15 ans pour se dégrader.

Ce déchet est régulièrement classé premier agent polluant des océans, avant même les pailles et les sacs en plastique.



La Municipalité s'investit

Commune de littoral et située en zone humide, Beauvoir sur Mer a décidé de s'impliquer dans cette lutte écologique.

Pour cela, **une opération de sensibilisation sera prochainement proposée**, en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, en installant une signalétique au niveau des avaloirs d'eaux pluviales indiquant le message « Ici commence la mer, ne rien jeter ».

Sport

Beauvoir Judo Club

Le Beauvoir Judo Club fait preuve d'un très beau début de saison avec ses 125 adhérents.

Cette année, nous cumulons les victoires dans les tournois interclubs : 1^{er} aux Herbiers, 1^{er} à Montaigu, 1^{er} à St Jean de Monts et 2^{ème} à Belleville...

Le club évolue grâce à tous nos sponsors, la mairie de Beauvoir sur Mer, les parents et l'équipe encadrante.

La bonne humeur, et l'esprit d'équipe nous forcent à avancer... tout en travaillant durement au dojo.

Le BJC c'est du judo, mais aussi de la préparation physique avec le Taïso et le sport bien-être. Nous recrutons donc autant les parents que les jeunes ...

Avis aux amateurs.

Renseignements :

06 77 36 49 28

beauvoirdjudo@gmail.com



Les Archers du Pays du Gois

40 archers, anciens ou nouveaux, sont maintenant inscrits au Club et comme on le pressentait déjà en septembre plusieurs d'entre eux ont montré de réelles dispositions.

Que ce soit en mode « loisirs » ou en mode « compétitions », la progression rapide de chacun nous a incité à leur fournir un matériel plus adapté à leur capacité. Le Club a investi dans 15 nouveaux arcs et dans du matériel de précision.

Plusieurs d'entre eux, même parmi les plus jeunes, ont ramené des médailles ou ont acquis rapidement les distinctions. Nous en sommes très fiers. Le club a été représenté dans plusieurs concours sélectifs pour le championnat de France avec des podiums.

Notre propre concours, organisé en novembre, a rassemblé 79 tireurs et a rencontré un vif succès. Grâce aux sponsors, la loterie a été très fructueuse et a contribué à l'achat des nouveaux matériels.

Le 7 janvier prochain le concours 3D indoor à St Gervais, organisé par le Département et dont nous sommes Club support devrait rassembler une centaine d'Archers de tous âges et de tous niveaux.

L'Assemblée générale du 13 janvier comme d'habitude sera suivie de la Galette et le tir traditionnel de la Saint Sébastien sur notre terrain aura lieu le 22 janvier en fin de matinée. Les blasons prévus pour un tir à 25 et 50 m seront dessinés par un de nos Archers comme il est d'usage.

La saison se terminera par le tir à l'oiseau suivi du traditionnel pique-nique.

Une salle d'entraînement qui s'équipe progressivement, un beau programme, une belle équipe, de beaux résultats : que demander de plus...

Renseignements :

07 67 80 45 30

archers-du-pays-du-gois@laposte.net

archersdupaysdugois.wordpress.com



Les Archers du Pays du Gois dans leur salle d'entraînement.

Union Sportive du Marais Beauvoir sur Mer

La saison sportive est déjà bien entamée et nos équipes de jeunes, bien encadrés par nos éducateurs et dirigeants font un excellent début de saison.

L'effectifs de l'USM est de 120 licenciés :

20 dirigeants
1 arbitre
56 seniors et U 18-U 19
43 jeunes de U 6 à U 15

Renseignements :

06 03 45 68 40

karine.gilbert@wanadoo.fr
gerardbillon@sfr.fr

Équipes de haut en bas, de gauche à droite :
U6-U7, U8-U9, U10-U11, U12-U13, U14-U15,
Foot à 8 seniors, Séniors 1 et Séniors 2.



Culture - Loisirs

L'Outil en Main



L'Outil en Main de Beauvoir sur Mer a pour but l'initiation des jeunes de 9 à 14 ans aux métiers manuels, par des professionnels retraités et bénévoles.

Il permet aux hommes et femmes de montrer et d'expliquer les gestes de leur métier et du travail bien fait.

Ces ateliers sont un lieu d'échange entre jeunes et seniors pour créer un lien intergénérationnel.

Nous invitons les jeunes et leurs parents, ainsi que les entreprises qui nous soutiennent à partager la galette des rois le vendredi 27 janvier à partir de 18h30 à l'Ardoise Verte.

Renseignements :

06 89 78 22 12

durindel@hotmail.fr

Association des Retraités Sportifs Belvérisins

- Adhérer à l'ARSB pour vieillir en bonne santé -

Retraités certes, mais néanmoins très actifs, c'est ainsi que l'on peut qualifier les adhérents de l'ARSB.

En effet grâce à l'ARSB et moyennant une seule cotisation, les adhérents peuvent s'adonner aux nombreuses activités proposées et vivre ainsi de bons moments, propices au maintien en forme.

Une pratique fréquente d'activités sportives, ludiques et/ou culturelles est recommandée par le corps médical, c'est un gage de « vieillir en bonne santé ».

Nos activités sont encadrées par une trentaine d'animateurs bénévoles, formés ou initiés à leur activité respective. Grâce à leur disponibilité, leur dynamisme et leurs compétences, les activités se déroulent dans la convivialité et en toute sécurité.

Par ailleurs l'ARSB organise différents moments festifs (galette, méchoui, voyages ...) qui sont des occasions pour tous les adhérents de se retrouver.

L'association vit grâce à l'organisation mise en place par son Conseil d'Administration comprenant 16 membres, nouvellement élus lors de l'Assemblée générale du 24 novembre et du bureau composé d'Anne-Marie Leroy (présidente), Monique Pépin (vice-présidente aux Activités sportives), Maryline Roman (vice-présidente aux loisirs), Raymond Bérenger et Nicole Couliou (trésoriers), Evelyne Charrier et Monique Pépin (secrétaires).

Pour toute information consulter le site Internet ou contacter les responsables, ils vous informeront sur les modalités d'inscription et le planning.

Contacts :

Site internet :
www.arsb85.fr

E-mail :
arsb85-secretariat@outlook.fr

Téléphone :
Maryline Roman : 0684033784
Monique Pépin : 0605448711
Anne-Marie Leroy : 0770572645

Les manifestations prévues

Chorale :
L'Écho de l'Océan avec les Vieux Gréements, le dimanche 14 mai à la Salle polyvalente

Théâtre :
Les Félés du Gois,
le samedi 6 et le dimanche 7 mai à la Salle polyvalente



Une équipe d'animateurs et de bénévoles dynamiques.

Ambreline

L'association Ambreline remercie Monsieur le Maire et les personnels municipaux de l'aide apportée pour la mise en œuvre du marché de Noël des 26 et 27 novembre 2022.

Elle remercie également tous les visiteurs et acheteurs des créations proposées lors de cette manifestation conviviale et pleine de bonne humeur malgré un temps peu favorable.

Encore merci à toutes et à tous et bonne année 2023.

Le président,
Jean-Michel BOULEGUE

Bouquet Salaïe

Le groupe folklorique du Bouquet Salaïe a repris ses répétitions tous les vendredis à 20h30. Nous préparons la Noce Maraîchine du **Dimanche 23 avril 2023** ainsi que les animations de l'été.

Nous avons terminé la saison 2022 avec cette belle Fête des Halles qui a permis au public de revivre un mariage d'autrefois.

Notre groupe compte actuellement 35 personnes dont trois musiciens. Une petite dizaine d'enfants et d'adolescents nous accompagnent. Nous espérons que ces jeunes feront perdurer le folklore pour permettre aux futures générations de transmettre et perpétuer les racines et les traditions de notre marais.

Appel aux danseurs, danseuses de tout âge : nous assurons la formation. Venez nous voir à une répétition du vendredi et si vous êtes intéressés, les amis du Bouquet Salaïe vous accueilleront chaleureusement.

Contacts :

Site internet : www.bouquet-salaie.fr

E-mail : bouquet.salaie@free.fr

Téléphone : 07 70 57 26 45 ou 06 76 45 62 76



La relève du Bouquet Salaïe
De gauche à droite,
devant : Mathilde et Emmy,
derrière : Thiffaine, Owen, Lola, Hermione et Matthieu

Enfance - Jeunesse - Famille

OGEC La Vigilante

- École privée Saint Joseph -

L'école privée Saint Joseph est heureuse de vous présenter le nouveau bureau avec les membres de l'OGEC pour l'année 2022-2023.

Merci aux parents bénévoles sortants pour leur investissement ces dernières années.



Rangée du haut (de g. à d.) : Durand Olivier (membre), Barbeau Sylvain (membre), Groizard Alain (Vice-président), Potier Julie (membre), Thomazeau Ophélie (nouveau membre), Barbeau Jenny (Trésorière), Corbrejaud Nicolas (nouveau membre), Billon Christelle (membre).

Rangée du bas (de g. à d.) : Burgaud Valérie (secrétaire), Trivun Dragoslav (PRÉSIDENT) et Briand Élodie (trésorière adjointe).

Absents sur la photo : Guicheteau Raymond (membre) et Pelloquin Mickaël (membre).

Date à retenir :

Fête champêtre
Dimanche 9 Juillet

ASSOLI

- Association Socioculturelle et de Liens Intergénérationnels -

Toute la programmation des prochaines vacances du 13 au 24 février 2023, du **secteur enfance** (de 3 à 10 ans) ainsi que le **secteur jeunesse** (de 10 à 17 ans), est à retrouver sur notre site internet www.assoli.fr ainsi que sur nos réseaux : page Facebook *Assoli* et Instagram *jeunesse_assoli*.

Un projet solidarité est en cours, les jeunes âgés de 12 à 17 ans sont en recherche d'une association solidaire à l'étranger avec pour finalité partir à l'international pour une action humanitaire. Plusieurs actions de financement se dérouleront tout au long de l'année ainsi que des actions solidaires.



Secteur enfance.

Sur le **secteur de l'espace de vie sociale**, Les familles ont répondu présentes pour le Créa' Famille du 10 décembre 2022 avec une cinquantaine de personnes qui ont pu réaliser des créations de Noël et découvrir la bourse aux jouets présente ce jour-là.

Les initiations à l'informatique continuent, les vendredis de 9h30 à 11h30, pour les adultes débutants ou pour ceux et celles qui souhaiteraient revoir leurs bases informatiques.

Les sorties familles vont être relancées pour ce deuxième trimestre. Restez attentif, nous inviterons les familles afin d'échanger ensemble sur la mise en place d'un week-end famille courant avril 2023.



Secteur famille.



Secteur vie sociale.



Secteur jeunesse.

Des ateliers cuisine partagée ont lieu les premiers lundis de chaque mois à partir de 14h30, pour se rencontrer, cuisiner et déguster les recettes ensemble.

Les soirées de soutien à la fonction parentale vont se poursuivre sur la thématique du harcèlement scolaire avec notamment des ateliers parents/ados en préparation.



Avis aux associations

Vous souhaitez diffuser un article ou annoncer vos manifestations dans le prochain bulletin ?

Pour cela, merci de les envoyer par mail à l'adresse suivante :

communication@mairie-beauvoirsurmer.fr

avant le 06/03/2023

Prochaine parution de l'Aluette : avril 2023.

Santé - Social - Solidarité

ADMR

- L'ADMR EST À VOTRE SERVICE À VOTRE DOMICILE -

Vous souhaitez être soulagé des tâches quotidiennes ?

Vous voulez faire garder vos enfants ou accompagner une personne de votre entourage fragilisée par l'âge, la maladie ou le handicap ?

Vous recherchez une meilleure qualité de vie ?

Quels que soient votre âge, votre situation, l'ADMR vous aide à trouver la solution adaptée à vos besoins.

L'ADMR, c'est une équipe de 28 professionnels qui interviennent à domicile et 8 bénévoles qui animent l'association afin d'aider toute personne à bien vivre chez soi en proposant différents services :

- Service pour la maison :
 - Ménage,
 - Repassage, etc...
- Service aux personnes fragilisées :
 - Accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne (aide à la toilette, habillage, aide au coucher, etc...)
 - Aide à la préparation et à la prise des repas
 - Aide aux courses, accompagnement aux rendez-vous médicaux,
 - Accompagnement à la vie sociale (sortie extérieur, aide au répit des aidants...)
 - Téléassistance

Des aides financières sont possibles : 50% de réduction ou de crédit d'impôt, ADPA, mutuelle, etc...



Équipes du secteur Beauvoir sur Mer, St Gervais et St Urbain (en haut), Bouin et La Barre-de-Monts (en bas).

Une question, besoin d'un service, contactez-nous !

ADMR BEAUVOIR SUR MER

2, rue des Écoles

02 22 06 89 50

challansgois@admr85.org

Don du sang

- L'Association pour le Don du Sang de Beauvoir sur Mer va fêter ses 20 ans -



En février 2023, l'association fête ses 20 années d'existence. Elle a été créée par un collectif dirigé par Louis Berthomé pour suppléer l'association de Challans. Elle opère pour les communes de Beauvoir sur Mer, Bouin, Saint-Gervais et Saint-Urbain, et reçoit également les donateurs de tous horizons.

Trois collectes sont organisées chaque année à Beauvoir sur Mer et Saint-Urbain, seules communes possédant une salle adaptée pour ces opérations.

Le 1^{er} février 2022, Michel Chaigne, jusqu'alors vice-président puis président depuis janvier 2006, a passé le relais à Vincent Charrier.

L'association est en constante recherche de bénévoles dont le rôle est de préparer les collectes programmées par l'établissement du don du sang de La Roche-sur-Yon.

Rien de bien compliqué, tellement l'opération est bien intégrée chez ces bénévoles.

Pendant qu'un équipage s'assure du fléchage de la salle, un autre fait les courses pour une bonne collation réparatrice d'après don ; enfin le reste des bénévoles met en place le mobilier de la salle et aide les médecins et infirmiers dans leur installation. Ce sont les bénévoles qui reçoivent et orientent les donneurs, puis assurent le service de la collation.

Pour 2023, notez d'ores et déjà les dates des collectes : mercredi 22 février à Beauvoir sur Mer, mardi 4 juillet à Saint-Urbain, et le mardi 26 décembre à Beauvoir sur Mer.

Depuis la pandémie les réserves de sang sont maintenues au plus bas. N'hésitez pas à donner votre sang. Avec la nouvelle procédure de prise de rendez-vous sur internet, le temps de votre engagement est limité. Malgré tout il est toujours possible de se présenter sans rendez-vous.

Alors n'hésitez pas à vous impliquer dans une association altruiste en devenant bénévole.

Contact :

Vincent Charrier : 06 59 42 83 38

Association des Bénévoles Belvéris

Participez aux manifestations de votre commune
EN DEVENANT BÉNÉVOLES !

Notre commune de Beauvoir sur Mer est riche de nombreuses associations.

Tout au long de l'année, les belvérisines et belvérisins se voient proposer des manifestations diverses et variées.

Quelle fierté de faire partie des bénévoles ! Sans bénévoles, il n'y aurait plus aucune manifestation.

Le Conseil des Sages récemment désigné par le Conseil Municipal (Aluette 165 page 7), a proposé de créer une association uniquement de bénévoles qui pourrait se dénommer « A.B.B. » (Association des Bénévoles Belvérisins).

Principe de cette nouvelle association : Apporter du soutien aux grandes manifestations organisées par nos associations et par la mairie.

Pour y participer, mode d'emploi : Il suffit d'habiter la commune et d'être majeur. Il n'y a pas d'obligation de présence régulière, on est bénévole uniquement lorsque l'on est disponible.

Renforcer le lien social : Cette nouvelle association a également une mission importante, rassembler toutes les compétences.

À l'époque du tout numérique et des réseaux sociaux, beaucoup de gens ne se connaissent pas et se sentent isolés. Si cette nouvelle association réussit le pari de rassembler, de donner du lien social, de sortir certains de l'isolement, ce serait déjà mission accomplie.

Réunion de lancement : Le Conseil des Sages avec le conseil municipal organisera une réunion de lancement au premier semestre 2023 (date à fixer). Si vous êtes intéressés, vous pouvez déjà vous inscrire avec le coupon ci-dessous à remettre à la Mairie de Beauvoir sur Mer.

Vous pouvez aussi transmettre par mail à l'adresse suivante : communication@mairie-beauvoirsurmer.fr

Contact :

Patrick DESLANDES (Conseil des Sages) :
06 38 97 40 74

Mairie de Beauvoir sur Mer :
02 51 68 70 32

COUPON À RENOYER À LA MAIRIE DE BEAUVOIR SUR MER

NOM : PRÉNOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE POSTALE :

ADRESSE E-MAIL :

TÉLÉPHONE :

COCHER LA OU LES CASE(S) CORRESPONDANTE(S) :

- JE SOUHAITE PARTICIPER AU PREMIER BUREAU
- JE SOUHAITE PARTICIPER À L'ÉLABORATION DES STATUTS
- JE SOUHAITE ÊTRE SIMPLE MEMBRE BÉNÉVOLE

Le 116 117, quand puis-je utiliser ce service ?

Dans un contexte de tensions démographiques médicales croissantes sur le département, l'ADOPS 85 (Association Départementale de l'Organisation de la Permanence des Soins en Vendée) met en place des solutions innovantes en faveur de l'accès aux soins de la population pour ce qui concerne l'organisation des « Soins Non Programmés ».

Ainsi, le nombre de recours téléphoniques au 116 117 ne cesse de croître ces derniers mois, allongeant les délais d'attente et de prise en soin des patients. Malheureusement de nombreux appels non justifiés viennent saturer le centre de régulation par manque d'informations ou par erreur d'orientation, aggravant la situation.

Dans ce contexte, il paraît indispensable de sanctuariser le 15 pour les urgences vitales et d'orienter à bon escient vers le 116 117 pour ce qui relève de ses missions, afin que les patients puissent être pris en soin « au bon endroit, au bon moment et par le bon professionnel de santé ».

Le 116 117 concerne **UNIQUEMENT** les « Soins Non Programmés » :

- Il s'agit d'un **problème médical aigu** (douleur, infection, traumatisme mineur, souffrance psychique, etc.) ne relevant pas d'une urgence vitale (malaise, gêne respiratoire, trouble neurologique, douleur thoracique, traumatisme grave, etc.). **En cas d'urgence vitale, il faut faire le 15.**
- Il est réservé aux **patients dépourvus de médecin traitant** ou hors résidence (tourisme, déplacement professionnel, études...) ; et en dernier recours à celles et ceux dont le médecin généraliste traitant ou le cabinet médical référent n'est pas joignable.



Attention, le 116 117 N'A PAS POUR MISSION de prendre en charge :

- Les patients ayant un médecin généraliste traitant ou un cabinet médical référent ouvert ;
- Les demandes de certificats médicaux hors soins non programmés (pratique du sport, MDPH, etc.) ;
- La recherche d'un médecin généraliste traitant ;
- Le renouvellement d'ordonnance pour des pathologies chroniques.

Les médecins régulateurs ont pour consigne de prioriser systématiquement une orientation vers le médecin généraliste traitant (ou le cabinet médical référent) lorsque les appelants en ont un. Si nécessaire et en second recours seulement ils peuvent orienter, en fonction des disponibilités, vers un cabinet médical volontaire du secteur ou vers un Centre de Soins Non Programmés de proximité.

Le Pass'Sport est reconduit pour la saison 2022-2023

Lancé en 2021 pour favoriser la pratique sportive en direction des jeunes qui en sont les plus éloignés, le dispositif Pass'Sport est reconduit pour la saison sportive 2022-2023.



Le Pass'Sport est une aide financière de 50€ qui concerne les jeunes de 6 à 17 ans bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire, les jeunes de 6 à 19 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation adultes handicapés (AAH). Le Pass'Sport a été étendu aux étudiants boursiers jusqu'à leur 28 ans révolus.

Les bénéficiaires de l'aide ont reçu cet été les informations leur permettant de mobiliser le Pass'Sport auprès des associations sportives du territoire.



Analyse des eaux de puits : contrôlez la qualité de votre eau

Le Département de la Vendée met à disposition des collectivités, des autorités sanitaires, des professionnels et des particuliers, un laboratoire d'analyse indépendant, polyvalent et performant, à proximité des Vendéens : le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation.

Reconnu et fort de son expérience, il est le seul laboratoire du département agréé par le Ministère en charge de la santé pour le contrôle sanitaire des eaux.

Si vous buvez votre eau, une analyse est nécessaire chaque année. La présence de nitrates ou de bactéries est en effet nuisible à votre santé. L'analyse bactériologique et chimique de votre eau permettra de les détecter...

Dans ce contexte, et afin de mettre son expertise technique au service de la santé publique des Vendéens, le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée a mis en place des conditions tarifaires avantageuses, pour favoriser la bonne utilisation des eaux prélevées dans le milieu naturel, en garantissant leur qualité.



Contacts :

Téléphone : 02 28 85 79 79

E-mail : labo@vendee.fr

www.laboratoire.vendee.fr

Information de la DDTM aux propriétaires de plan d'eau de plus de 1000 m²

Tout projet de création du plan d'eau d'une surface supérieure à 1000 m² doit, préalablement au démarrage des travaux, faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès du **Service Eau et Nature de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Vendée.**

Concernant les plans d'eau existants d'une surface supérieure au 1000², ils doivent être déclarés auprès de ce même service, des obligations réglementaires s'imposant à l'ouvrage.

Dans le cas où votre plan d'eau a été créé de manière régulière, mais sans avoir fait l'objet d'une déclaration, il est encore possible de le régulariser. Pour cela, il faut remplir le formulaire « Régularisation de plan d'eau » à demander et renvoyer au Service Eau et Nature de la DDTM. Le service traitera la demande soit par simple déclaration d'existence par antériorité, soit il sera demandé un dépôt de dossier au titre de la loi sur l'eau si le plan d'eau n'a pas été créé de manière régulière.



Plan d'eau de plus de 1000 m².

En cas de vidange de plan d'eau

Un plan d'eau doit être régulier avant de pouvoir être vidangé. Le service chargé de la police de l'eau doit être informé au moins 15 jours à l'avance de la date de début de vidange et du début de la remise en eau.

Sanctions

Les propriétaires de plans d'eau non réguliers ou non conformes s'exposent à des sanctions judiciaires et/ou administratives. Il en est de même en ce qui concerne les vidanges faites en dehors du cadre réglementaire.

Si vous avez un doute sur la régularité ou conformité de votre plan d'eau

Dans un premier temps, afin d'en vérifier la conformité réglementaire, il est nécessaire de faire parvenir les éléments en votre possession concernant le statut juridique de l'ouvrage à la DDTM de la Vendée :

Service Eau et Nature, 19 rue Montesquieu, 85021 La Roche-sur-Yon Cedex

Tél. : 02 51 44 33 11 / 02 51 44 33 13

E-mail : ddtm-sen@vendee.gouv.fr

Dans un second temps, il s'agira de définir les éventuelles actions à apporter afin de respecter l'exigence réglementaire, en particulier au regard de la continuité écologique.



Signal Conso

**Un nouveau
service public au
bénéfice des
consommateurs !**

Problème lors d'achats en ligne ?
Produit qui ne fonctionne pas ?
Rongeur dans un restaurant ?
Victime d'une arnaque ?
Problème de livraison ?

...
signal.conso.gouv.fr



SIGNALEZ !



DG CCRF

FÉVRIER

DIMANCHE 5 FÉVRIER

Fête du Jeu

>>> Salle polyvalente - 10h > 19h
Organisée par la Municipalité

-

10, 11 ET 12 FÉVRIER

Représentations théâtrales

>>> Salle polyvalente
Organisées par le Parlange

-

MERCREDI 22 FÉVRIER

Collecte de sang

>>> Salle polyvalente
Organisée par le Don du Sang

-

DIMANCHE 26 FÉVRIER

Loto

>>> Salle polyvalente
Organisé par l'Océane Twirling

MARS

MARDI 7 MARS

Concours de pétanque

>>> Boulodrome
Organisé par la Pétanque
Belvérine

VEN. 17 ET SAM. 18 MARS

Dîners spectacles

>>> Salle polyvalente
Organisés par Anim'Show

-

DIMANCHE 26 MARS

Bike & Run - Pays du Gois

>>> Complexe sportif - Dès 9h30
Organisé par la Municipalité

AVRIL

SAMEDI 1^{ER} AVRIL

Concert

>>> Salle polyvalente
Organisé par l'Orchestre
d'harmonie

-

DIMANCHE 2 AVRIL

Auditions-concert

>>> Salle polyvalente
Organisées par l'École de Musique

-

SAMEDI 8 AVRIL

Élection Miss 15-17 Vendée

>>> Salle polyvalente
Organisée par O' Cœur de la Mode

-

MARDI 11 AVRIL

Café-séniors

>>> Bibliothèque - Ludothèque "Le 3"
Organisé par Challans Gois
Communauté

-

DIMANCHE 23 AVRIL

Noce maraîchine

>>> Salle polyvalente
Organisée par le Bouquet Salaïe

-

DIMANCHE 30 AVRIL

Ronde des Moulins

Organisé par le Comité
d'organisation du Vélo Belvérin

MAI

SAM. 6 ET DIM. 7 MAI

Représentations théâtrales

>>> Salle polyvalente
Organisées par l'ARSB

-

SAM. 6 ET DIM. 7 MAI

Tournoi de judo départemental

>>> Salle omnisports
Organisé par Beauvoir Judo Club

-

LUNDI 8 MAI

Cérémonie commémorative

>>> Monument aux morts

-

SAMEDI 13 MAI

Portes ouvertes

>>> L'Outil en Main
Organisées par l'Outil en Main

-

DIMANCHE 14 MAI

**Concert chorale Écho de l'Océan
avec les Vieux Gréments**

>>> Salle polyvalente
Organisé par l'ARSB

-

JEUDI 18 MAI

Vide-grenier

>>> Complexe sportif
Organisé par l'USM Foot

-

DIMANCHE 28 MAI

Vide-grenier

>>> Port du Bec
Organisé par le Don du Sang

Retrouvez l'agenda
des manifestations sur
www.mairie-beauvoirsurmer.fr

*7ème
édition*

BEAUVOIR SUR MER

FÊTE DU JEU

DIMANCHE 5 FÉVRIER 2023

DE 10 H À 19 H
SALLE POLYVALENTE

*à vos jeux,
prêts,
partez !*

JEUX POUR TOUS LES ÂGES
TOURNOIS ET INITIATIONS
ANIMATIONS ET ATELIERS POUR LES ENFANTS
JEUX EN BOIS GÉANTS, TOMBOLA
ESCAPE GAME, KARTS À PÉDALES

ENTRÉE LIBRE

ORGANISÉE PAR
LA MAIRIE DE BEAUVOIR SUR MER

EN PARTENARIAT AVEC
LES ASSOCIATIONS "TAS DE BEAUX JEUX",
"FAITES VOS JEUX 85", L'ASSOLI, LA BOUTIQUE
"TROP FRASTOCHE", LE RELAIS PETITE ENFANCE
ET LA BIBLIOTHÈQUE-LUDOTHÈQUE "LE 3"

RENSEIGNEMENTS : 02 51 68 70 32 -
WWW.MAIRIE-BEAUVOIRSURMER.FR

Beauvoir